



RAPPORT
20
25

SFCR :
solvabilité
et situation
financière

SYNTHÈSE	3
Activité et résultats	3
Système de gouvernance	3
Profil de risque	3
Gestion du capital	3
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	4
A.1. Activité	4
A.2. Résultats de souscription	5
A.3. Résultats des investissements	7
A.4. Résultats des autres activités	8
A.5. Autres informations	8
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	9
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	9
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	17
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	18
B.4. Système de contrôle interne	21
B.5. Fonction d'audit interne	23
B.6. Fonction actuarielle	23
B.7. Sous-traitance	24
B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance	24
B.9. Autre information importante relative au système de gouvernance	24
C. PROFIL DE RISQUE	25
C.1. Risque de souscription	25
C.2. Risque de marché	27
C.3. Risque de crédit	30
C.4. Risque de liquidité	30
C.5. Risque opérationnel	31
C.6. Autres risques importants	32
C.7. Autres informations	33
D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	34
D.1. Actifs	34
D.2. Provisions techniques	36
D.3. Autres Passifs	42
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	42
D.5. Autres informations	42
E. GESTION DU CAPITAL	43
E.1. Fonds Propres	43
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	44
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	45
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	45
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	45
E.6. Autres informations	45
ANNEXES	46

Ce document a été validé par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance) du 18 mai 2026.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Les faits marquants concernant l'activité 2025

En VIE

Au global, la collecte nette s'est établit à 266 M€ en hausse de 5,5 %. Le profil de la collecte nette s'est réparti ainsi : +83 M€ sur les Unités de Compte, +56 M€ sur le Fonds Eurocroissance et +127 M€ sur le Fond EURO.

En IARD

Le chiffre d'affaires de PREPAR-IARD en 2024 s'élève à 190,4 M€, stable par rapport à 2024 (187,9 M€).

Les résultats

En Vie

Le résultat 2025 après impôt s'élève à 31,8 M€, en légère baisse par rapport au résultat 2024 due à la surtaxe. Sans cette surtaxe, le résultat aurait été de 34,6 M€ en hausse de 8 % par rapport à 2024.

En IARD

Le résultat net après impôt de PREPAR-IARD s'élève à 15,3 M€, en augmentation par rapport à 2024 (au 31/12/2024, le résultat net après impôt de PREPAR-IARD était de 11,0 M€).

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le groupe PREPAR Assurance est constitué de deux sociétés anonymes :

- PREPAR-VIE, créée en 1984, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 182 183 792 euros,
- PREPAR-IARD, créée en 1990, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.

Il est doté de 4 responsables des fonctions-clés.

Au 31/12/2025, le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE comprend 6 personnes ; le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD comprend 7 personnes.

Le Directoire de PREPAR-VIE est composé de 4 personnes.

Le dispositif de maîtrise des risques de PREPAR Assurance comprenant un service Risques, un service Conformité, un service d'Audit interne et un service Contrôle permanent permet de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels l'entité est soumise.

En 2025, le système de gouvernance de PREPAR Assurance n'a pas connu d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2024.

PROFIL DE RISQUE

PREPAR Assurance commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement au risque de marché et en deuxième position au risque de souscription. Par ailleurs, son activité de prévoyance renforce le risque de souscription.

Le Profil de risque de PREPAR Assurance est décrit dans la section C du présent rapport et établi à partir du processus d'identification des risques qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels l'entité est exposée.

Le Profil de risque de PREPAR Assurance n'a pas connu d'évolution majeure en 2025.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR Assurance établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

En 2025, PREPAR-VIE a réalisé aucune évolution majeure en termes de méthodes de valorisation, de périmètre, ou d'hypothèse.

GESTION DU CAPITAL

Au 31/12/2025, le capital de solvabilité requis de PREPAR Assurance s'élève à 442 M€, contre 460 M€ à fin 2024.

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 918 M€, contre 877 M€ à fin 2024.

Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture de 208 %, contre 191 % à fin 2024.

A. Activité et résultats

A.1. ACTIVITÉ

A.1.1. Introduction

Le groupe PREPAR Assurance est constitué de deux sociétés anonymes :

- PREPAR-VIE, créée en 1984, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 182 183 792 euros,
- PREPAR-IARD, créée en 1990, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.

Elles sont filiales à 100 % de BRED Banque Populaire dont elles constituent le pôle assurance.

PREPAR Assurance compte au 31/12/2025, 181 collaborateurs tous installés sur un site unique : Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, 92800 Puteaux.

PREPAR Assurance propose des contrats d'assurance de personnes ou de choses, principalement auprès des clients de BRED, et accessoirement auprès d'autres canaux de distribution (salariés d'entreprises, courtiers, CGPI).

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR Assurance sont les suivantes :

- branche 1 (Accident),
- branche 2 (Maladie – Arrêt de Travail),
- branche 16 (Pertes Pécuniaires),
- branche 20 (Vie-Décès),
- branche 22 (Unités de Compte),
- branche 24 (Capitalisation).

PREPAR Assurance est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-VIE et de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- cabinet KPMG SA, Tour Egho, 2 avenue Gambetta, 92400 Courbevoie,
- cabinet Deloitte France, Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les résultats commerciaux à fin décembre 2025 sur les produits d'épargne sont marqués sur le périmètre apporté par BRED, par une hausse de la collecte brute +10 % mais également par une collecte brute réussie sur le PERI (collecte de 33,5 M€ contre 25,9 M€ en 2024 soit une hausse de 30 %).

La collecte brute hors BRED baisse de 16,9 %.

Le partenaire UNEP reste le principal contributeur, à 44 % de la collecte hors BRED.

En cumul depuis le début de l'année et à fin décembre 2025, la collecte brute au niveau du marché est en hausse de 9,8 %. La part en Unités de Compte dans cette collecte atteint 39 %, en légère hausse par rapport à 2024.

La collecte nette rapportée aux encours reste supérieure au marché, la part de marché de PREPAR sur l'encours total en assurance-vie est donc encore en progression (+2,3 %) cette année :

	Marché global (fin novembre)	PREPAR-VIE (année entière)
Epargne	+9,8 %	+3,5 %
dont BRED BP		+10,0 %
Collecte nette/PM	+2,4 %	+3,2 %
Part UC et FEC dans collecte brute	39 %	36,3 %

Nous avons redynamisé la collecte brute du FEC en 2025 (+61 %), la part UC+FEC dans la collecte brute globale reste inférieure à celle du marché.

A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

A.2.1. Activités de PREPAR-VIE

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-VIE en 2025 et 2024 :

En Millions d'euros	2025			2024		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	1 017,8	76,5	941,3	985,4	76,8	908,6
Charges de sinistres (*)	-690,3	-27,0	-663,2	-661,3	-24,5	-636,8
Charges des autres provisions techniques	-435,3	1,6	-436,9	-390,8	-1,3	-389,6
Ajustement ACAV (**)	193,2		193,2	138,0		138,0
Solde de souscription	85,5	51,1	34,4	71,3	51,1	20,2
Produits nets des placements (**)	246,8		246,8	209,0		209,0
Participations aux résultats (**)	-161,5	0,0	-161,5	-109,0	0,0	-109,0
Solde financier	85,3	0,0	85,3	100,0	0,0	100,0
Produits des placements transférés (**)	-13,0		-13,0	-11,5		-11,5
Commissions et Frais	-111,3	-41,0	-70,3	-111,3	-36,7	-74,6
Résultat de Souscription	46,5	10,1	36,4	48,4	14,4	34,0

(*) Hors frais de gestion des sinistres

(**) Non inclus dans le QRT S.05.01

En 2025, le chiffre d'affaires global net de réassurance a augmenté de 3,6 %, la charge de sinistres est en hausse de 4,2 %.

La collecte nette en épargne est positive (+266 M€).

Le résultat technique net de réassurance de PREPAR-VIE s'élève à 36,4 millions d'euros contre 34,0 millions d'euros en 2024.

Le détail des primes acquises par grandes lignes d'activité est le suivant :

En Millions d'euros	2025	Répartition 2025	2024	Variation 2025/2024
Epargne	839,5	82 %	822,2	2,1 %
dont Euros	538,6	64 %	637,7	- 15,5 %
dont UC	196,8	23 %	164,3	19,8 %
dont support Eurocroissance	104,1	12 %	20,2	415,2 %
Retraite	41,3	4 %	28,0	47,6 %
Prévoyance	137,0	13 %	135,2	1,3 %
Total	1017,8	100 %	985,4	3,3 %

Le détail des charges de sinistres, brutes de réassurance, par grandes lignes d'activité est le suivant :

En Millions d'euros	2025	2024
Fonds en Euros et Eurocroissance	489,7	486,0
Unités de Compte	150,4	134,7
Autres Produits	50,2	40,6
Total Charges des sinistres	690,3	661,3

Le détail des charges de provisions techniques brutes de réassurance par grandes lignes d'activité est le suivant :

En Millions d'euros	2025	2024
Fonds en Euros et Eurocroissance (*)	-227,2	-223,6
Unités de Compte	-211,3	-164,6
Autres Provisions Techniques	3,2	- 2,6
Total Charges des autres provisions techniques	-435,3	-390,8

Le niveau des frais et commissions a progressé de 4,5 % en 2025, lié à la baisse globale des frais généraux :

En Millions d'euros	2025	2024
Frais d'acquisition	47,3	48,6
Frais d'administration	38,5	37,5
Frais financiers	7,3	9,7
Frais de gestion des sinistres	15,1	15,9
Autres Frais	10,5	9,3
Commissions de réassurance	-41,0	-36,7
Total Frais et Commissions	77,7	84,4

La répartition des frais d'acquisition, d'administration, financiers et de gestion des sinistres, par grandes lignes d'activité est la suivante :

En Millions d'euros	2025	2024
Fonds en Euros et Eurocroissance	27,3	29,4
Unités de Compte	18,5	20,5
Autres Produits	62,4	61,7
Frais affectables	108,2	111,6

A.2.2. Activités de PREPAR-IARD

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-IARD en 2025 et 2024.

En milliers d'euros	2025			2024		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	184,9	141,3	43,5	188,1	142,1	46,0
Charges de sinistres (*)	-91,5	-89,0	-2,5	-96,3	-88,2	-8,2
Solde de souscription	93,4	52,4	41,0	91,7	53,9	37,8
Charges des autres provisions techniques	0,4	0,4	0,0	-0,3	-0,4	0,1
Autres charges techniques	-2,7		-2,7	-1,9		-1,9
Produits des placements alloués (**)	0,5		0,5	0,3		0,3
Frais(***)	-67,9	-48,5	-19,4	-68,8	46,6	-22,1
TOTAL	23,7	4,2	19,4	21,1	6,9	14,2

(*) Hors frais de gestion des sinistres

(**) Non inclus dans le QRT S05.01

(***) Hors frais de gestion des placements qui ne figurent pas dans le résultat technique

Au 31/12/2025, le résultat de souscription net de réassurance est de 19 438 K€, en hausse de 36,9 % par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique par :

- une baisse des primes acquises net de réassurance de 2 455 K€,
- une baisse de la charge des sinistres net de réassurance de 5 688 K€,
- une baisse de frais et de commissions de 2 691 K€.

Au 31/12/2025, les frais sont de 22 139 K€ et se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2025	2024
Frais d'acquisition	52 570	53 599
Frais d'administration	8 958	8 990
Frais de gestion des sinistres	6 405	6 162
Autres Frais	2 705	1 884
Commissions de réassurance	-48 498	-46 625
Frais et commissions	22 139	24 009

A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR Assurance par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR Assurance, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes Solvabilité II.

En Millions d'euros	2025		2024	
	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	551,3	524,1	492,3	449,4
Obligations d'entreprises	3 984,2	4 141,3	3 595,1	3 779,2
Notes structurées	8,6	8,6	5,6	5,7
Actions	77,1	58,9	79,3	66,4
Fonds d'investissement	3 219,7	2 874,9	3 247,3	2 934,3
Titres garantis	0	0	0	0
Trésorerie et dépôts	39,9	39,9	15,6	15,6
Prêts et prêts hypothécaires	29,5	29,5	25,9	27
Immobilier	76,9	60,5	78,5	62,4
Produits dérivés	0	0	0	0
Total Actifs hors Unités de Compte	7 987,1	7 737,6	7 539,5	7 340,1
Actifs représentatifs des Unités de Compte	2 350,7	2 350,7	2 140,9	2 140,9
Actif total	10 337,8	10 088,3	9 680,4	9 481,0

Au cours de l'exercice 2025, les investissements pour le compte des cantons euros ont été réalisés principalement en obligations dans le contexte de remontée des taux et de prime de crédit en compression.

La stratégie d'investissement pour le compte du canton PREPAR Avenir a visé à poursuivre la diversification du portefeuille tout en privilégiant la liquidité des nouveaux placements. Ainsi, les investissements ont été répartis entre les obligations de qualité investment grade, actions dont une part de convertible, l'immobilier. Par ailleurs une partie de la trésorerie a été affectée au financement des engagements dans les stratégies non liquides pris lors des exercices précédents.

En 2025, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux, des dividendes des autres actifs. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

En Millions d'euros	2025	2024
Obligations d'Etat	20,8	18,9
Obligations d'entreprises	91,2	81,7
Notes structurées	1,1	1,6
Actions	2,6	2,9
Fonds d'investissement	52,1	43,6
Titres garantis	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	0,3	1,3
Immobilier	1,4	3,5
Total Revenus Fonds en Euros	169,4	153,6

Entre 2024 et 2025, le montant des coupons encaissés sur les produits obligataires a progressé.

L'impact de la remontée de la courbe des taux entamée depuis 2022 se reflète dans les produits générés par cette catégorie d'actif.

En complément de ces revenus, des plus-values ont été réalisées en cédant des fonds investis en actions principalement. Leur ventilation est la suivante :

En Millions d'euros	2025	2024
Obligations	10,8	-11,7
Actions	0,2	-0,1
Fonds d'investissement	68,3	78,4
Total Plus-ou-moins values réalisées Fonds en Euros	79,3	66,6

Les plus-values réalisées en 2025 sur fonds d'investissement sont essentiellement issues de l'externalisation de la richesse latente.

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR-VIE sont les suivants :

<i>En Millions d'euros</i>	2025	2024
Variation des surcotes/décotes	-1,4	9,5
Variation de la réserve de capitalisation	0,4	1,4
Variation de la provision pour Dépréciation Durable	-13,9	-27,6
Variation de la provision pour risque avéré de crédit (PRAC)	0,0	0,0
Résultat Eurocroissance	53,1	44,6
Frais de gestion interne et externe des placements	-9,2	-9,9
Autres charges de placement	-4,1	-2,1
Total Autres revenus et dépenses	25,0	16,0

En 2025, il n'y a ni perte ni profit comptabilisé directement en fonds propres en normes françaises.

A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Non significatif.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR Assurance n'a pas d'autre information importante relative à son activité et à ses résultats à communiquer.

B. Système de gouvernance

B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1.1. Conseil

B.1.1.1. Conseil de Surveillance (PREPAR-VIE)

Missions et attributions

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et révoque les membres du Directoire et le Président du Directoire.

Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société.

Outre la surveillance des comptes sociaux de PREPAR-VIE, le Conseil de Surveillance exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- les temps forts de l'activité commerciale,
- les résultats commerciaux,
- le fonctionnement interne,
- le plan de développement,
- les frais généraux,
- la gestion des actifs, la politique d'allocation,
- l'équilibre technique, la gestion Actif-Passif,
- les résultats financiers,
- le contrôle interne et la gestion des risques,
- les perspectives de croissance.

Enfin, le Conseil de Surveillance approuve, avant diffusion, le rapport ORSA présenté par le Président du Directoire.

Règles de fonctionnement

Le Conseil de Surveillance se réunit trimestriellement et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent avant chaque réunion dans un délai raisonnable toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe. Des formations sont mises en œuvre pour les membres du Conseil de surveillance conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Composition

Au 31/12/2025, le Conseil de Surveillance est constitué des membres suivants :

Pierre MONZANI

- Président du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE,
- Vice-Président du Conseil d'Administration de PREPAR-IARD,
- Administrateur de la fondation d'entreprise de BRED BP,
- Administrateur au Conseil d'Administration de la Fondation pour la Science,
- Vice-président de la Renaissance française,
- Membre du Conseil scientifique et de la convention de la Fondation Charles de Gaulle,
- Président du Conseil d'Administration de l'IPAG Paris,
- Président de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des nuisances aéroportuaires).

Stève GENTILI

- Membre du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE,
- Président du Conseil d'Administration de IRR INVEST, NJR INVEST SA, COFIBRED, BIC-BRED, BIC BRED Suisse, ABPCD, Fondation d'entreprise BRED Banque Populaire, Natixis Institutions Jour et de SPIG,
- Vice-Président délégué du Conseil d'Administration de BRED Banque Populaire,
- Administrateur au Conseil d'Administration de PROMEPAR Asset Management, BCI Mer Rouge, PREPAR-IARD, BRED GESTION, BRED COFILEASE, Natixis Pramex International Milan et EPBF.

Isabelle GRATIANT

- Présidente du Conseil d'Administration de BRED Banque Populaire, de BRED COFILEASE et BRED GESTION,
- Membre du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE,
- Administrateur au Conseil d'Administration de PREPAR-IARD, PREPAR COURTAGE, COFIBRED, Administrateur Fondation d'entreprises BRED Banque Populaire.

Jean-Paul JULIA

- Directeur général de BRED Banque Populaire et de COFIBRED,
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE,
- Président du Conseil d'administration de la BCI Mer Rouge,
- Administrateur au Conseil d'Administration de BRED GESTION, BIC BRED, BIC BRED Suisse, BRED Bank Cambodia, Banque Franco Lao, BRED Bank Fiji, PROMEPAR Asset Management, BRED Madagasikara,
- Représentant permanent de BRED Banque Populaire au Conseil d'Administration de : Banque Calédonienne d'Investissement (BCI NC),
- Censeur de BPCE, membre du Comité d'audit et d'investissement.

Baltasar GONZALEZ-COLLADO

- Directeur Général Adjoint de BRED Banque Populaire,
- Président du Conseil d'Administration de SOFIDER,
- Président de SOREDOM,
- Administrateur au Conseil d'Administration de BRED COFILEASE, PREPAR-IARD, BRED Limited Vanuatu, BRED Madagasikara,
- Vice-président du Conseil de Surveillance de la SBE,
- Membre du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE,
- Représentant de COFIBRED au Conseil d'Administration de BCI Mer Rouge et PROMEPAR Asset Management,
- Représentant de BRED au Conseil d'Administration COFIBRED et OCBF.

Arnaud DELAUNAY

- Président du Conseil d'Administration de PROMEPAR ASSET MANAGEMENT,
- Représentant permanent de COFIBRED au Conseil d'Administration de PREPAR-IARD, SOFIDER et au Conseil de Surveillance PREPAR-VIE,
- Représentant permanent de COFEG au Conseil de Surveillance de la SBE,
- Administrateur au Conseil d'Administration de BRED IT.

B.1.1.2. Conseil d'Administration de PREPAR-IARD**Missions et attributions**

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et peut révoquer le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et la gestion de la société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- les temps forts de l'activité commerciale,
- les résultats commerciaux,
- le fonctionnement interne,
- le plan de développement,
- les frais généraux,
- les résultats financiers,
- la gestion des placements,
- le contrôle interne et la gestion des risques,
- les perspectives de croissance.

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général dans un délai raisonnable avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Composition

Au 31/12/2025, le Conseil d'Administration est constitué des membres suivants :

Jean-François PELLÉ

- Président du Directoire de PREPAR-VIE,
- Président du Conseil d'Administration de : PREPAR Courtage, PREPAR-IARD,
- Administrateur de PROMEPAR Asset Management.

Pierre MONZANI

- Président du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE,
- Vice-Président du Conseil d'Administration de PREPAR-IARD,
- Administrateur de la fondation d'entreprise de BRED BP,
- Administrateur au Conseil d'Administration de la Fondation pour la Science,
- Vice-président de la Renaissance française,
- Membre du Conseil scientifique et de la convention de la Fondation Charles de Gaulle,
- Président du Conseil d'Administration de l'IPAG Paris,
- Président de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des nuisances aéroportuaires).

Isabelle GRATIANT

- Présidente du Conseil d'Administration de BRED Banque Populaire, de BRED COFILEASE et BRED GESTION,
- Membre du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE,
- Administrateur au Conseil d'Administration de PREPAR-IARD, PREPAR COURTAGE, COFIBRED, Administrateur Fondation d'entreprises BRED Banque Populaire.

Stève GENTILI

- Président du Conseil d'Administration de IRR INVEST, NJR INVEST SA, COFIBRED, BIC-BRED, BIC BRED Suisse, ABPCD, Fondation d'entreprise BRED Banque Populaire, Natixis Institutions Jour et de SPIG,
- Vice-Président délégué du Conseil d'Administration de BRED Banque Populaire,
- Administrateur au Conseil d'Administration de PROMEPAR Asset Management, BCI Mer Rouge, PREPAR-IARD, BRED GESTION, BRED COFILEASE, Natixis Pramex International Milan et EPBF,
- Membre du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE.

Baltasar GONZALEZ-COLLADO

- Directeur Général Adjoint de BRED Banque Populaire,
- Président du Conseil d'Administration de SOFIDER,
- Président de SOREDOM,
- Administrateur au Conseil d'Administration de BRED COFILEASE, PREPAR-IARD, BRED Limited Vanuatu, BRED Madagasikara,
- Vice-président du Conseil de Surveillance de la SBE,
- Membre du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE,
- Représentant de COFIBRED au Conseil d'Administration de BCI Mer Rouge et PROMEPAR Asset Management,
- Représentant de BRED au Conseil d'Administration COFIBRED et OCBF.

Arnaud DELAUNAY

- Président du Conseil d'Administration de PROMEPAR ASSET MANAGEMENT,
- Représentant permanent de COFIBRED au Conseil d'Administration de PREPAR-IARD, SOFIDER et au Conseil de Surveillance PREPAR-VIE,
- Représentant permanent de COFEG au Conseil de Surveillance de la SBE,
- Administrateur au Conseil d'Administration de BRED IT.

B.1.2. Digireants Effectifs**B.1.2.1. Directoire (PREPAR-VIE)****Missions et attributions**

Le Directoire est chargé de la gestion de l'entreprise sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les Membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 ans renouvelable.

Leur rémunération est fixée par le Conseil de Surveillance.

Ils sont révocables par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

A ce titre :

- il arrête les inventaires et les comptes sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale et lui présente, dans un rapport, les propositions de répartition des bénéfices,
- il assure le fonctionnement de la société, notamment en consentant les délégations de pouvoir nécessaires et en convoquant les assemblées d'actionnaires,
- il désigne les représentants permanents de la société aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance auxquels la société peut être nommée.

Le Directoire ne peut, sans autorisation du Conseil de Surveillance, donner l'aval, la caution ou la garantie de la société.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

En outre, chaque trimestre, le Directoire présente un tableau de bord d'activité au Conseil de Surveillance autour des sujets suivants :

- les résultats commerciaux,
- les comptes,
- les frais généraux,
- les résultats financiers,
- les résultats techniques.

Enfin, le Directoire valide le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques et de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Le Président du Directoire le présente ensuite au Conseil de Surveillance pour approbation avant diffusion.

Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation et du mode de fonctionnement du Directoire sont formalisés dans les statuts de la société, notamment aux chapitres 11 et 13.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

Composition

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont les quatre membres du Directoire à savoir :

Jean-François PELLÉ depuis le 8 mars 2007, renouvelé le 29 septembre 2025

- Président du Directoire de PREPAR-VIE,
- Président du Conseil d'Administration de : PREPAR Courtage, PREPAR-IARD,
- Administrateur de PROMEPAR Asset Management.

Emmanuel de la BASTILLE depuis le 9 mars 2012, renouvelé le 29 septembre 2025

- Membre du Directoire de : PREPAR-VIE,
- Directeur Technique et Développement commercial,
- Directeur Général de : PREPAR-IARD, PREPAR Courtage.

Xavier BRISSET depuis le 30 septembre 2021, renouvelé le 29 septembre 2025

- Membre du Directoire de : PREPAR-VIE,
- Directeur Finance d'Entreprise.

Lisa FITOUSSI depuis le 10 décembre 2021, renouvelée le 29 septembre 2025

- Membre du Directoire de : PREPAR-VIE,
- Secrétaire Générale.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil de Surveillance en date du 22 décembre 2015, 25 septembre 2020, 10 décembre 2021 et 29 septembre 2025.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-VIE est constitué du Conseil de Surveillance et du Directoire.

B.1.2.1. Dirigeants Effectifs (PREPAR-IARD)

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

Emmanuel de la BASTILLE, depuis le 29 juin 2007

- Directeur Général (non-administrateur),
- Directeur Technique et Développement commercial,

Jean-François PELLÉ, depuis le 29 juin 2007

- Président du Conseil d'Administration.

Ces désignations ont été approuvées pour renouvellement par le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

B.1.3. Directoire Elargi (PREPAR-VIE) et Comité de Direction (PREPAR-IARD)

Ce comité est tenu deux fois par mois, y sont présents :

Jean-François PELLÉ

- Président du Directoire de PREPAR-VIE.

Emmanuel de la BASTILLE

- Directeur Technique & Développement commercial.

Xavier BRISSET

- Directeur Finance d'entreprises.

Lisa FITOUSSI

- Secrétaire Général.

Guillaume VILLE

- Directeur des Investissements.

Filipe ALMEIDA

- Directeur des Systèmes d'Informations.

Nadège MARTIN

- Directeur Service Client.

Delphine PASQUIER

- Directrice Développement Commercial.

Stéphanie DE LA ROSA

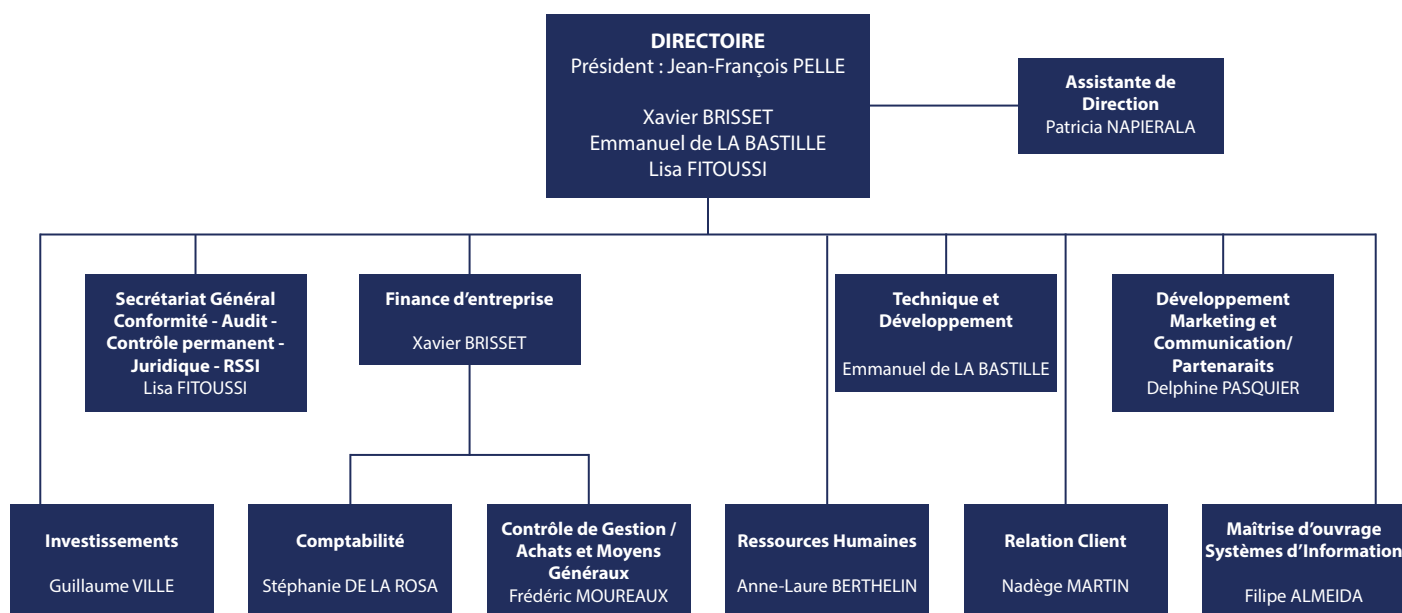
- Responsable Comptable.

Anne-Laure BERTHELIN

- Responsable Ressources Humaines.

Frédéric MOUREAUX

- Responsable Contrôle de Gestion Achats.



B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation des responsables des fonctions clés, le groupe PREPAR Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des Assurances.

PREPAR Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR Assurance atteste que :

- chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- chaque fonction a la capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil d'Administration,
- chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

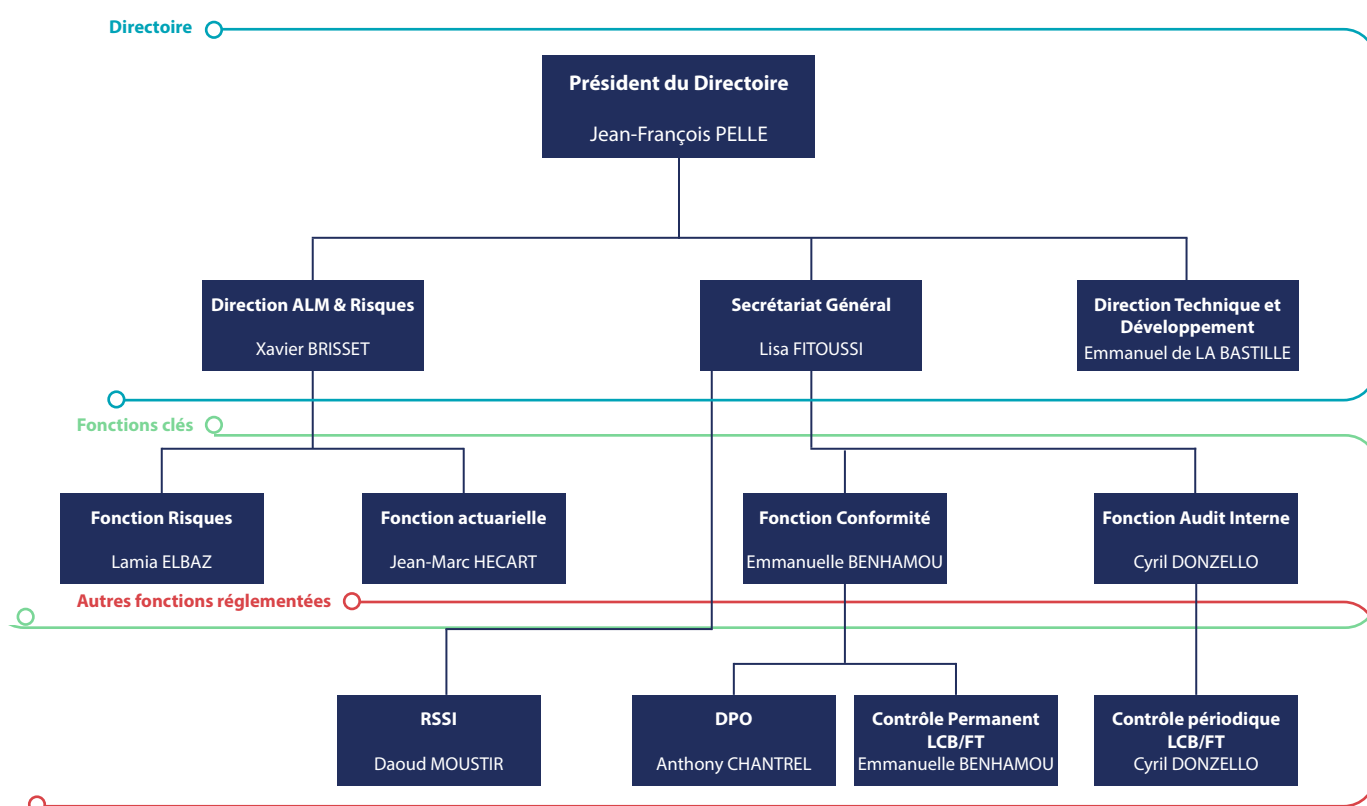
- Audit Interne : Cyril DONZELLO,
- Fonction Actuarielle : Jean-Marc HECART,
- Gestion des Risques : Lamia ELBAZ,
- Vérification de la Conformité : Emmanuelle BENHAMOU.

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- la nature des activités exercées par PREPAR Assurance, leur ampleur et leur complexité,
- l'intégration de PREPAR Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

Les titulaires des quatre Fonctions Clés ont en commun :

- un rattachement hiérarchique à l'un des Dirigeants Effectifs,
- un niveau hiérarchique suffisant dans l'entreprise : ils disposent d'une autorité suffisante pour agir, être entendus, et ont accès à toute information nécessaire à l'exercice de leur fonction, l'indépendance nécessaire à leur objectivité et leur impartialité.



Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD. Elles ont toutes été également approuvées par l'ACPR (dernière acceptation en date du 2 décembre 2022).

Chaque titulaire de fonction clé doit fournir au moment de sa désignation, le bouton N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

Les principales missions et responsabilités de ces Fonctions Clés au sein de PREPAR Assurance sont les suivantes :

Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit,
- planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit,
- suivre la mise en application des recommandations émises en conclusion des missions d'audit.

Fonction Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR Assurance,
- vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité,
- apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques,

- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital,
- produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- assurer le suivi du système de gestion des risques,
- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques),
- piloter le processus ORSA,
- rendre compte à l'AMSB des expositions au risque.

Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir,
- évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité,
- valider la documentation contractuelle et commerciale à destination notamment de la clientèle.

B.1.5. Comitologie

PREPAR Assurance a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Conseil d'Administration ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrit.

Comitologie opérationnelle de PREPAR Assurance (hors Directoire, CODIR)

L'Acticom

- Rôle : Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- Périodicité : Quadrimestrielle
- animateur : Directrice du Développement Commercial

Le Comité de Partenariat et NPNA

- Rôle : Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat ainsi que des nouveaux produits, nouvelles activités
- Périodicité : Selon actualité
- animateur : Directrice du Développement Commercial

Le Comité d'Arbitrage de Projet

- Rôle : Suivi planning projets et arbitrage priorités
- Périodicité : Semestrielle
- animateur : Directeur Système Information

Le Comité de Gestion Financière

- Rôle : Pilotage des opérations financières
- Périodicité : Hebdomadaire
- animateur : Directeur des Investissements

Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)

Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance

- Rôle : Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités, arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- Périodicité : Selon actualité, a minima une fois par an
- animateur : Responsable Gestion des Risques

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- Rôle : Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- Périodicité : Trimestrielle ou selon actualité
- animateur : Responsable Gestion des Risques

Le Comité de Suivi des Risques non-Conformité

- Rôle : Veille des risques de non-conformité, suivi des actions de remédiation
- Périodicité : Quadrimestrielle ou selon actualité
- Animateur : Responsable de la Conformité

Le Comité Déshérence

- Rôle : Examine l'état des recherches effectuées et décide collégalement de la classification de dossiers en déshérence
- Périodicité : Semestrielle + selon actualité
- Animateur : Participation collégiale (avec au moins un membre du service Conformité ou du service Juridique et un représentant de la Gestion)

Le Comité LCB-FT (Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme)

- Rôle : Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti-Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- Périodicité : Trimestrielle ou selon actualité
- Animateur : Conformité BRED

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- Rôle : Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2° niveau
- Périodicité : Bimestrielle
- Animateur : Responsable du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations (CRT – ex COSSI)

- Rôle : Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- Périodicité : A minima semestriellement
- Animateur : RSSI

Autres Comités**Le Comité Comptable et Prudentiel**

- Rôle : Suivi des sujets liés aux provisions techniques S1, des modélisations nécessaires au calcul du ratio de solvabilité et des hypothèses et résultats des ORSA
- Périodicité : Semestrielle
- Animateur : Responsable de la Fonction Clé Actuarielle

Le Comité d'Audit

- Rôle : Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- Périodicité : Semestrielle au minimum
- Animateurs : Président du Conseil de Surveillance et Responsable de la Fonction Clé Audit interne

Le Comité QDD

- Rôle : Suivi planning projets et arbitrages des priorités QDD
- Périodicité : Semestrielle
- Animateur : Responsable QDD

Le Comité Fraude

- Rôle : Suivi des incidents liés à la fraude externe
- Périodicité : Bimestrielle
- Animateur : Responsable fonction Clé Conformité

Comités Actionnaire/PREPAR**Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)**

- Rôle : Avis sur l'allocation stratégique des placements
- Périodicité : Semestrielle
- Animateur : Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- Rôle : Avis sur les investissements en actif diversifié
- Périodicité : Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur : Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

- Rôle : Avis sur les investissements en actif obligataire
- Périodicité : Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur : Direction des engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance. Par ailleurs, PREPAR Assurance s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration se concrétise par la distribution de jetons de présence équirépartis. La rémunération des membres de la Direction générale est fixée par le Conseil d'Administration. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR Assurance). La rémunération des personnels mis à disposition de PREPAR Assurance est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR Assurance), conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction. Cette rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles en vigueur au sein de l'entreprise. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres de la Direction Générale et les cadres de direction y compris les fonctions clés, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

B.1.7. Transactions importantes

PREPAR Assurance n'a pas conclu sur la période de référence de transactions importantes avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- compétences : leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente,
- honorabilité : leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau.

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions ou missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR-VIE et PREPAR-IARD, à savoir pour ce qui concerne PREPAR-VIE le président du Conseil de surveillance et les membres du Conseil, ainsi que les membres du Directoire ; et pour ce qui concerne PREPAR-IARD le président du Conseil d'Administration et les membres du Conseil, ainsi que les membres de la Direction Générale. D'autre part, les personnes exerçant des fonctions clés (le responsable de la gestion des Risques, le directeur de la Conformité, le responsable de l'Audit interne, le responsable de la fonction actuarielle) sont expressément concernées.

Les exigences

Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le président du conseil d'administration tant individuellement mais aussi de manière collégiale. Il prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

Titulaires de Fonctions Clés

Le titulaire de la fonction clé gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction clé de vérification de la conformité veille au respect permanent des obligations légales, réglementaires et internes de l'entreprise. Il identifie les risques de non-conformité, s'assure que des contrôles adaptés sont en œuvre et conseille la direction sur les exigences applicables.

Le titulaire de la fonction clé d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction clé actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité II.

Le processus d'appréciation des compétences et d'honorabilité

Procédures d'évaluation en matière de compétence

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- par l'actionnaire principal pour les Dirigeants Effectifs,
- par le Président du Conseil de Surveillance pour les membres du Conseil de PREPAR-VIE,
- par le président du Conseil d'Administration pour les membres du Conseil de PREPAR-IARD,
- par les dirigeants de PREPAR Assurance pour les titulaires des fonctions clés.

Désignation des responsables des Fonctions Clés

L'affectation de la fonction clé à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne. Celle-ci est pressentie par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation. La désignation des responsables des fonctions clés est portée à la connaissance du Conseil de surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance). Chaque fonction clé opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants effectifs auxquels elle rend compte.

L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des Fonctions Clés

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de développement. Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR Assurance accompagne les responsables des fonctions clés dans de la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non-condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou des responsables des fonctions clés donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur,
- une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité,
- le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées,
- le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire.

Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif et/ou d'un responsable de fonction clé est notifié à l'autorité de contrôle (l'ACPR).

B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1. Processus de gestion des risques

Le dispositif interne de gestion des risques est organisé autour de deux directions rattachées à deux Dirigeants Effectifs :

- **Une Direction Finance d'entreprise, rattachée au Directeur Finance d'Entreprise, comprenant notamment :**
 - un service Risques en charge d'assurer le suivi du système de gestion des risques, d'établir la cartographie des risques hors conformité et la mise en place de reporting nécessaire à l'analyse et au pilotage des risques,
 - un service ALM assurant la mise en œuvre et le suivi des travaux liés à Solvabilité II,
 - le responsable de la Fonction Clé Actuarielle,

- un service QDD assurant la vérification de la Qualité des Données et la mise en place de contrôles discriminants.
- **Une Direction Secrétariat Général, rattachée à la Secrétaire Générale, comprenant :**
 - le service Conformité, en charge de la gestion des risques de non-conformité, notamment l'élaboration d'une cartographie desdits risques,
 - le service du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^{ème} niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Ce service garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel, sous la supervision de la Fonction Clé Conformité. Le Contrôle Permanent de PREPAR-VIE effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales,
 - le service Audit Interne,
 - le service Juridique et Fiscal, en charge de la gestion du risque juridique et fiscal, notamment de la veille juridique, de l'analyse de la réglementation et de la gestion des contentieux clients,
 - le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La fonction gestion des risques est assurée par la responsable des risques. En tant que RFC, elle est rattachée au Directeur Finance d'Entreprise et Risques (Membre du Directoire).

Cette fonction a pour rôle de :

- réaliser la cartographie des risques, validée par le Conseil d'Administration,
- participer à la définition de l'appétence aux risques,
- participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA,
- donner son avis sur l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs,
- interagir avec la responsable du contrôle permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôle de premier et de deuxième niveau.

Le service Risques est présent à l'ensemble des comités liés à la gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains comités opérationnels. Le comité des Risques Groupe constitue un comité faïtier au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR Assurance est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

Le service Risques est informé lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques.

Le service des Risques de PREPAR Assurance s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques.

Celui-ci est composé des éléments suivants :

- identification des risques,
- évaluation des risques,
- stratégie face aux risques,
- surveillance/contrôle.

Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR Assurance est exposée, la service Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- l'approche « Top-Down » : basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier,
- l'approche « Bottom-Up » : basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR Assurance. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR Assurance doit donc être formalisé,
- l'exploitation des rapports d'audit,
- l'exploitation des bases d'incidents,
- l'exploitation des bases de réclamations,
- l'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- l'exploitation des calculs statistiques et réglementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR Assurance de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événements, conséquences).

Méthodes d'évaluation des risques

Le service Risques est chargé d'établir une cartographie des risques hors conformité. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR Assurance cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- fort,
- moyen,
- faible.

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance × Impact

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. la déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques,
2. la décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- contrôles formalisés de 1^{er} et 2^{ème} niveau,
- documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- éléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance, ...
- moyens : humains, matériels, ...
- gestion des incidents et pertes.

Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

Suivi des risques

L'analyse régulière de ses résultats, de ses portefeuilles, de ses rendements et de ses réserves a amené PREPAR Assurance à structurer son organisation pour répondre aux exigences de solvabilité et de capacité liées à son activité et à son contexte.

A ce titre :

- PREPAR Assurance évalue sa capacité à faire face à ses engagements à l'égard des assurés dans les 4 exercices à venir dans des conditions détériorées de marché,
- PREPAR Assurance évalue l'incidence de toute hypothèse d'évolution des taux d'intérêt et des marchés de valeurs mobilières et de biens immobiliers,
- PREPAR Assurance effectue des tests internes qui complètent ceux régis par les états réglementaires,
- PREPAR Assurance effectue des tests pour s'assurer de l'adéquation des durations de l'actif et du passif,
- PREPAR Assurance évalue sa capacité de détention d'actifs de diversification,
- PREPAR Assurance évalue sa capacité à servir des taux en fin d'exercice, de même niveau que les taux servis sur l'exercice clos,
- PREPAR Assurance évalue la pertinence et l'adéquation des traités de réassurance,
- PREPAR Assurance évalue les conséquences d'une intrusion malveillante dans ses systèmes d'information,

PREPAR Assurance suit les risques auxquels elle est exposée en tant que société d'assurance-vie commercialisant des produits d'épargne et des produits de prévoyance. Son profil de risque est décrit en partie C ci-dessous et analysé dans le cadre de sa démarche ORSA. Le service des Risques suit particulièrement les risques de marché et de souscription, ainsi que les risques non captés dans le calcul de la solvabilité par la formule standard tels que :

- le risque de détention des dettes souveraines,
- les risques ESG,
- le risque stratégique.

La politique d'investissement

La politique d'investissement de PREPAR-VIE est conduite en fonction des contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers ainsi que toutes informations pertinentes sous-tendant le portefeuille d'investissement. Elle répond par conséquent à ces différentes contraintes notamment en respectant le principe de la « personne prudente », tout en s'incorporant dans le risk management global de l'entreprise.

Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la politique d'investissement évolue, pour fixer les orientations.

Le processus lié aux Investissements s'articule autour de deux niveaux d'éligibilité :

- **éléments de réglementation** : éligibilité des investissements, règles de valorisation et mode de comptabilisation,
- **règles internes** : éligibilité des émetteurs et contreparties et des produits.

La politique d'investissement est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale.

Les décisions d'allocation stratégique sont prises après consultation de plusieurs Comités et par le processus suivant :

1. Direction des Investissements propose une allocation d'actif par cantons,
2. Direction Finance d'Entreprise fait les analyses de gestion actif-passif si nécessaires,
3. Fonction Clé Gestion des Risques émet un avis sur la proposition d'allocation,
4. présentation de l'allocation au Comité Stratégie Finance du Groupe BRED pour avis,
5. présentation au Directoire.

Les décisions d'allocation tactique et de picking sont prises par le Directeur des investissements de PREPAR-VIE dans le cadre de la politique écrite de gestion du risque d'investissements.

Le suivi des risques financiers est présenté par le service Risques de PREPAR-VIE au Comité des Risques et de la Solvabilité et au Conseil d'Administration de PREPAR-IARD.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR Assurance permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques, piloté par la RFC gestion des risques. Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB.

Ainsi, les acteurs du processus participent à l'établissement des scénarii prospectifs et des sensibilités à mener sur le ratio de couverture du SCR. Ils s'assurent du profil d'adéquation de PREPAR Assurance avec la formule standard et établissent le besoin global de solvabilité de la société. Dans ce but, la fonction gestion des risques dispose des études réalisées au cours de l'année au sein du service ALM, ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Développement commercial et présentées lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutés et validés par l'AMSB. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR Assurance précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la fonction clé gestion des risques et l'AMSB.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil d'Administration puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR. Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. En 2025, après analyse de son profil de risque, PREPAR Assurance conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule pour l'évaluation du besoin en fonds propres de la Compagnie.

B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR dispose de plusieurs entités distinctes :

- un **service Risques** chargé d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un reporting permettant le suivi et l'analyse de ces risques,
- un **service Conformité** chargé de valider la conformité des pratiques et des produits,
- un **service Audit Interne** chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5),
- un **service Contrôle Permanent** en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus,
- un **RSSI**.

Les services Conformité, Contrôle Permanent, Audit interne et le RSSI sont rattachés à la Secrétaire générale, membre du Directoire.

Le service Risques dépend du membre du Directoire en charge de la Finance d'Entreprise.

Le dispositif de maîtrise des risques incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-VIE et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion, les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR Assurance par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à l'entité ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR Assurance.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- corpus de procédures métier,
- requêtes,
- cartographie des risques,
- supports logistiques ou méthodologiques de BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des Assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR-VIE est régie à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par BRED BP.

PREPAR-VIE respecte par ailleurs les recommandations émises par la France Assureurs ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes directions de contrôle BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR effectue sa mission en partenariat avec :

- la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle,
- la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Au besoin des points sont réalisés avec ces deux Directions, annuellement un séminaire des contrôleurs est organisé par BRED avec toutes les filières de risques.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par le service Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel ou hiérarchique selon les modes opératoires,
- le 2^{ème} niveau est assuré par le Contrôle Permanent,
- le 3^{ème} niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Audit interne.

Le plan de contrôle 2025 a été respecté à 94 %.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

Le service Conformité a pour missions d'identifier et évaluer les risques de non-conformité auxquels est exposé PREPAR Assurance, et d'engager ou prescrire les actions propres à assurer la maîtrise desdits risques.

Pour ce faire, le service Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité, sous-ensemble de la cartographie globale des risques, pilotée par le service Gestion des Risques. Il priorise, chaque année, au travers de son plan de conformité, les actions à mener, notamment en regard des risques les plus forts.

Il élabore chaque année son Rapport d'Adéquation, dans lequel il rend compte de l'évaluation et la prise en compte des risques de non-conformité par les dispositifs mis en place (couverture et efficience).

Le service Conformité exerce son activité à travers trois axes principaux d'intervention :

- veille réglementaire,
- conformité des dispositifs,
- conformité documentaire et des opérations.

Le service Conformité :

- valide les documentations contractuelles et publicitaires,
- décline le dispositif éthique,
- produit les rapports réglementaires de son périmètre (QPC, RACI LCB-FT, QLB, CNR) et participe à l'élaboration du rapport article 29 loi LEC.

En matière de lutte contre le blanchiment et le Financement du Terrorisme, le service Conformité a pour missions :

- d'élaborer et mettre à jour les notes cadre et d'en assurer leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- de compléter les formations délivrées au personnel par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants),
- de mettre à jour la cartographie des risques BC-FT et de garantir la bonne exécution du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme dont il est un acteur essentiel,
- de maintenir le dispositif de lutte contre la fraude composée d'un corpus procédural, de réunions bimestrielles organisées par le service conformité, d'une cartographie des risques de fraude et d'un dispositif de contrôle interne.

En outre, la Cellule Sécurité financière, service opérationnel rattaché à la Conformité, a pour mission de traiter les alertes de niveau 2 LCB-FT et les alertes relatives à la fraude externe dont la fraude à l'assurance.

Une fois l'an, le responsable de la fonction clé Conformité reporte son activité devant le Conseil d'Administration.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des assurances ont amené PREPAR-VIE à désigner, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué. Anciennement externalisée à l'Inspection Générale de BRED, la fonction d'audit interne est réinternalisée depuis juillet 2022 et relève aujourd'hui du Secrétariat Général.

Le responsable de la fonction clé « Audit Interne » propose un plan d'audit pluriannuel couvrant toutes les activités de l'entité. Celui-ci est validé par l'AMSB qui peut éventuellement, le compléter à la demande par des missions thématiques ou ponctuelles.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-VIE.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- **le responsable d'Audit Interne**
 - communique et fait valider le plan d'audit à l'AMSB,
 - établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel énoncés,
 - émet des recommandations,
 - établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations,
 - revoit annuellement la politique d'audit interne.
- **le Comité d'Audit**
 - est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
 - priorise les recommandations,
 - décide de la réalisation d'audits complémentaires.
- **l'AMSB**
 - approuve le plan d'audit,
 - est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
 - veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Le responsable de la Fonction Clé Actuarielle de PREPAR Assurance est, depuis 2022, M. Jean-Marc HECART.

Son action comporte plusieurs aspects :

- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- informer les Conseils du caractère adéquat du calcul des provisions techniques au moins une fois par an, via notamment les rapports de la Fonction Actuarielle,
- émettre un avis sur la politique globale de souscription,
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et à l'évaluation interne des risques et de la Solvabilité,
- assurer le suivi du risque de modèle,
- valider les modèles utilisés par PREPAR,

- superviser la responsable de la qualité de données,
- participer aux Comités PREPAR (Comité de gestion financière, Comité des risques financiers et de la solvabilité, Comité de pilotage des risques et Comité Comptable et Prudentiel), et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitants des risques actuariels, financiers et de solvabilité.

B.7. SOUS-TRAITANCE

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR Assurance, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique Sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil d'Administration.

Gouvernance

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des assurances, le service Conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc. Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- les contrôles de 1^{er} niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau,
- les contrôles de 2^{ème} niveau réalisés par le Contrôle Permanent,
- les contrôles de 3^{ème} niveau, pouvant être réalisés, par la Fonction Audit Interne.

Identification et appréciation

Le service Conformité identifie les activités déléguées. Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale par le Contrôle permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, le service Conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires. Les fonctions clé sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

Formalisation du suivi

Les contrôles conduisent :

- à un reporting du métier au Contrôle Permanent, s'agissant des contrôles de 1^{er} niveau,
- à un reporting par le Contrôle Permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants et présenté au Comité d'Audit,
- à un audit régulier par l'Audit Interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire/prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR Assurance. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan de remédiation est attendu du délégataire / prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la Fonction Clé Audit Interne.

Sous-traitance d'activités et de fonctions importantes ou critiques en 2025

- la gestion des contrats Assurance des Emprunteurs de PREPAR-VIE (sous-traitant CBP),
- la gestion des contrats de prévoyance, prévoyance collective et santé de PREPAR-VIE et PREPAR-IARD (sous-traitant ENTORIA).

B.8. EVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

PREPAR Assurance a mis en place un système de gouvernance qui paraît adapté au profil de risque d'une société d'assurance de personnes commercialisant principalement des produits de prévoyance non-vie et de santé, et soumis en premier lieu à un risque de souscription conséquent.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil d'Administration et revues périodiquement.

B.9. AUTRE INFORMATION IMPORTANTE RELATIVE AU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

PREPAR-VIE n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

C.Profil de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR Assurance commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de déséquilibre actif-passif. Elle réalise donc un suivi approfondi des :

- risques liés à la volatilité des marchés d'actifs,
- risques liés au défaut ou à la dégradation de la qualité crédit d'un émetteur,
- risques liés au défaut de maîtrise dans la gestion actif-passif.

L'ensemble de ces risques est abordé dans la formule standard au sein du module « risque de marché », dont l'évaluation est la plus forte.

PREPAR Assurance est également soumis au risque de souscription, principalement au sous-risque de rachat dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à des risques décès ou survie dans le cadre des contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2025 et au 31/12/2024 :

En Millions d'euros	2025	2024	Variation	Variation %
Risque de marché	294,0	302,6	- 8,6	- 3 %
Risque de contrepartie	23,8	24,1	- 0,3	- 1 %
Risque de souscription Vie	246,5	216,3	30,3	14 %
Risque de souscription Non-Vie	15,4	15,6	- 0,2	- 1 %
Risque de souscription Santé	38,1	41,9	- 3,8	- 9 %

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1. Description et évaluation du risque

C.1.1.1. PREPAR-VIE

Le risque de souscription résulte de la différence entre les prestations prévues en moyenne et les prestations réellement survenues, du fait de l'évolution des rachats des assurés, de la mortalité (ou au contraire de la longévité) ou bien encore des frais générés par la gestion des contrats.

Pour les contrats d'épargne de PREPAR-VIE, les impacts les plus forts sont celui d'une augmentation des frais générés par la gestion des contrats et celui d'une modification du comportement des assurés et donc d'une évolution défavorable des taux de rachat. En matière de prévoyance, ce sont les risques d'incapacité/invalidité et de rachat qui sont prépondérants.

Pour chacun des sous-risques de souscription, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille de contrats afin d'évaluer le risque.

Risque de rachat :

- pour des contrats d'épargne, ce risque traduit l'impact qu'une variation dans le comportement de rachat des assurés peut avoir sur les investissements et produits financiers futurs, ayant à leur tour un impact sur le comportement de rachat futur des assurés. Selon la situation actuelle (conditions de marché, structure du portefeuille de contrats, fiscalité...), le portefeuille peut être sensible à une hausse ou au contraire à une baisse des taux de rachat. La formule standard demande également de tester l'impact d'un rachat massif instantané (correspondant à un taux immédiat de 40 %).

Ce risque fait l'objet d'un suivi régulier, par famille de produits. Après avoir observé une augmentation lors des années 2011-2012, ce ratio est revenu à son niveau constaté sur une longue période, proche de celui du marché français de l'assurance-vie.

- pour des contrats emprunteurs en prévoyance, ce risque correspond au remboursement anticipé du crédit immobilier.

Risques de longévité/mortalité : ces risques sont complémentaires l'un de l'autre, ils correspondent à une mauvaise estimation de la mortalité au moment de l'établissement du tarif. En fonction de la situation du contrat d'épargne (âge de l'assuré, fiscalité), celui-ci peut être soumis au risque de mortalité ou bien au risque de longévité. Dans le cadre de rentes en services, c'est le risque de longévité qui est prépondérant.

Risque d'incapacité/invalidité : il s'agit du risque d'augmentation de l'entrée ou du maintien en incapacité/invalidité. Ce risque est très fort pour les contrats d'assurance emprunteur.

Risque de frais : il s'agit du risque d'augmentation des coûts engendrés pour l'assureur par la gestion des contrats d'assurance.

Risque catastrophe : il correspond à une surmortalité sur l'ensemble des produits d'assurance (épargne et prévoyance) pouvant survenir, par exemple, lors d'une pandémie.

Par ailleurs, le risque de souscription des contrats d'épargne est renforcé par l'existence de garanties de taux sur des contrats anciens. En effet, ces garanties obligent l'assureur à une rémunération minimale qui le met d'autant plus en risques. Cet effet est toutefois limité sur le portefeuille de PREPAR-VIE puisque le taux garanti net moyen pondéré s'est élevé à 0,0 % au titre de 2025, ce qui était déjà le cas en 2024.

C.1.1.2. PREPAR-IARD

La correspondance entre les activités de PREPAR-IARD et les catégories de « métiers » sous la nomenclature Solvabilité II est la suivante :

Branche sociale	« Ligne de métier » Solvabilité II	Risque de passif
Décès Accidentel (sauf Individuelle accident)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (ITT)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (Santé)	1 – Assurance des Frais Médicaux	Santé
Pertes Pécuniaires	12 – Pertes Pécuniaires Diverses	Souscription Non-Vie

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori,
- le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

Au 31/12/2025, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

En Millions d'euros	2025	2024	Variation	Variation %
Risque de souscription Non-Vie	15 436	15 647	-211	-1 %
Risque de souscription Santé	9 317	8 932	385	4 %

La progression du risque de souscription Santé et Non-Vie s'explique par la hausse de la composante réserve.

C.1.2. Concentration du risque

La concentration du risque de souscription est relativement limitée dans la mesure où la répartition du portefeuille de contrats est diluée sur un grand nombre de personnes assurées : au 31 décembre 2025, PREPAR-VIE gère environ 246 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 8,9 Milliards d'euros et 776 000 contrats de prévoyance.

Toutefois, la concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-VIE ne peut négliger. L'implantation commerciale de BRED, principal canal de distribution des produits de prévoyance, est en effet réduite à l'Île-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

C.1.3. Atténuation du risque

Les risques de souscription, sur le périmètre de la prévoyance de PREPAR-VIE, sont réduits par des couvertures de réassurance.

En matière de stratégie de réassurance, les principaux critères de décision sont :

- la connaissance du risque, autrement dit l'ancienneté du produit, le type de risque couvert et le profil des assurés,
- la réduction de la volatilité du résultat technique, obtenue par une mutualisation suffisante,
- le poids du produit dans le résultat global de l'activité prévoyance.

Ce risque doit être relativisé par le fait que PREPAR-VIE ne commercialise pas de contrats de prévoyance collectifs (de type groupe « fermé »), contrats couvrant potentiellement un grand nombre d'assurés sur un site unique (entreprise, moyen de transport, etc.).

La maîtrise des risques est réalisée au moyen d'indicateurs produits sur une base régulière :

- mesure des délais de règlement des créances,
- mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur des indicateurs de performance tels que le résultat,
- mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur le capital de solvabilité requis,
- notation et solvabilité des réassureurs.

Une revue conjointe des risques de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction ALM et Risques et permet de s'assurer de l'efficacité de la couverture de réassurance. La décision en matière de renégociation de traités est prise par le Directoire.

C.1.4. Sensibilité au risque

Dans le cadre des travaux menés, des études de sensibilités ont été effectués sur les principaux facteurs de dont notamment le risque de souscription vie.

Pour le risque de souscription les sensibilités suivantes ont été réalisées avec les données au 30/06/2025 sur les sous-modules de risques les plus importants :

- baisse des rachats de 100 bps,
- hausse des rachats de 100 bps,
- hausse des rachats de 500 bps,
- hausse de la mortalité de 20 bps,
- baisse de la mortalité de 20 bps,
- baisse des commissions de 5 bps,
- hausse des coûts unitaires de 10 %.

Les impacts en termes de ratio de couverture sont les suivants :

	Impacts sur le ratio de couverture
Baisse des rachats de -100 bps	-6 points
Hausse des rachats de +100 bps	5 points
Hausse des rachats de +500 bps	22 points
Hausse de la mortalité de +20 bps	7 points
Baisse de la mortalité de -20 bps	-7 points
Baisse des commissions de -5 bps	4 points
Hausse des coûts unitaire de +10 %	-8 points

PREPAR-IARD est en capacité de réaliser des études de sensibilité à différentes hypothèses en matière de primes futures, sinistralité future ou encore réassurance.

C.2. RISQUE DE MARCHÉ

C.2.1. Description et évaluation du risque

Le portefeuille d'actifs de PREPAR Assurance est diversifié de façon à faire face aux problématiques de gestion ALM spécifiques à une entité commercialisant principalement des contrats d'Épargne. En conséquence, PREPAR-VIE est fortement soumise au risque de marché et plus particulièrement aux sous-risques de taux, action, immobilier et spread.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque à la fois sur l'actif et sur le passif en vertu de la gestion ALM de ces contrats. En effet, tout choc sur l'actif entraîne des répercussions sur le passif des contrats d'épargne par le biais de la Participation Aux Bénéfices distribuée aux assurés.

- **Risque de taux** : ce risque est engendré par une modification de la courbe des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse. Il impacte à la fois la valeur de marché des actifs de taux détenus en portefeuille et la valeur des contrats d'assurance estimée de façon « économique ». En 2022, une remontée importante des taux a mis fin à des niveaux structurellement bas. Toutefois malgré cette remontée importante, le risque de taux correspond au sous-module baisse des taux.
- **Risque action** : ce risque est estimé par différents chocs appliqués sur les titres de cette classe d'actifs, en fonction du type d'actifs : actions cotées, actions non cotées, infrastructure, private equity, ... A noter que la formule standard propose l'application d'une mesure transitoire sur ces actifs, permettant de lisser sur 7 ans (à partir de la date d'entrée en vigueur de la norme solvabilité 2, à savoir le 1er janvier 2016) les chocs du risque action. PREPAR-VIE avait choisi d'appliquer cette mesure transitoire pour le périmètre des actions cotées de son portefeuille. Toutefois, du fait du faible impact de cette mesure sur les résultats du 31/12/2018, PREPAR-VIE a décidé de ne plus appliquer cette mesure à compter de l'exercice 2019.
- **Risque immobilier** : ce risque est estimé à partir d'un choc appliqué sur les actifs immobiliers.
- **Risque de spread** : ce risque représente les conséquences de la dégradation de la notation de l'émetteur d'un titre de taux. Des chocs différents en fonction de la notation et de la durée des titres en portefeuille sont appliqués à leur valeur de marché.
- **Risque de change** : un choc est appliqué sur les positions en devises du portefeuille d'actifs. PREPAR-VIE ne possède pratiquement pas de positions de change sur ses titres en direct ; en revanche, PREPAR-VIE est exposé à ce risque via les fonds détenus qu'il se doit de transcrire.
- **Risque de concentration** : ce risque est lié à la détention d'une proportion trop forte de titres provenant d'un même émetteur. Une bonne diversification du portefeuille permet de le limiter.

Focus sur PREPAR-VIE

L'allocation stratégique est guidée par le respect des grands équilibres actif-passif. Cette gestion veille, notamment par l'utilisation de « stress tests », à ce que :

- le risque afférent aux actifs de diversification soit couvert, avec une probabilité forte, par des réserves de lissage (Provision pour Participation aux Excédents, qui atteint plus de 204,7 millions d'euros soit environ 3,64 % des provisions mathématiques), celles-ci permettant également de compenser les effets de la baisse des taux d'intérêt sur le taux servi au client ;
- la liquidité du Fonds EURO soit assurée à la fois par une adéquation des flux d'actif et de passif, et par un niveau d'actif liquidable pour couvrir un potentiel rachat de masse ;
- la durée de l'actif soit congruente avec celle du passif selon des scénarii de chocs.

L'actif est principalement investi en produits de taux, afin d'assurer à la fois stabilité du portefeuille et permanence du rendement. Une dynamisation modérée de l'actif est recherchée par une diversification des investissements en immobilier, actions et produits assimilés, afin d'offrir un surcroît de rémunération sur le moyen-long terme.

Le dynamisme de la gestion taux permet de maintenir un rendement actuariel relativement résistant de la poche obligataire, malgré un contexte de taux d'intérêt bas que le marché a connu pendant une longue période. Le taux de rendement actuariel du portefeuille passe de 2,72 % fin 2024 à 2,66 % fin 2025.

La qualité des placements obligataires se traduit par la constitution d'un portefeuille composé dans sa grande majorité d'émetteurs notés « Investment Grade » (BBB- ou plus). Au 31/12/2025, le rating moyen du portefeuille de taux est BBB+.

Le risque de marché représente 50 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel). Les sous-risques les plus importants sont le risque action (46 % du SCR de marché avant diversification) et le risque spread (23 % du SCR de marché avant diversification).

Dans le cadre de l'exercice ORSA, la projection du SCR de marché sur l'horizon de projection du business plan reste supérieur au niveau réellement constaté à fin 2025. Ceci s'explique notamment par des taux projetés qui se sont révélés au-dessus de la courbe réellement constatée à la fin de l'année et également par une baisse des risques actions, spread et concentration.

En Millions d'euros	2025 projeté	2026 projeté	2027 projeté	2028 projeté	2029 projeté
Risque de Marché	324,1	345,0	377,5	424,1	463,9
dont Risque de taux	40,2	24,0	13,7	13,9	35,2
dont Risque Actions	166,8	181,9	191,0	211,3	232,0
dont Risque Immobilier	63,6	67,7	66,7	69,9	68,8
dont Risque de Spread	94,1	109,0	144,3	172,1	181,2
dont Risque de concentration	10,9	0,0	8,6	7,3	6,3
dont Risque de change	20,6	22,0	21,3	21,3	21,7
dont Diversification	-71,9	-59,6	-68,2	-71,7	-81,3

C.2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-VIE afin de limiter toute concentration du risque :

- au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction des Investissements de PREPAR-VIE dans le respect de la politique des investissements ;
- la Direction des Investissements de PREPAR-VIE implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

C.2.3. Atténuation du risque

Par ailleurs, une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques... Aussi PREPAR-VIE dispose-t-elle d'un tableau de bord trimestriel présentant :

- les répartitions d'actifs par classe d'actifs,
- la répartition des actifs souverains par pays,
- la répartition des actifs de taux par ratings,
- un zoom sur les principales contreparties,
- etc...

Chaque élément du tableau de bord présente un seuil ou une limite selon les cas. Un dépassement du seuil ou de la limite est signifié au Directoire, auquel est envoyé le tableau de bord trimestriellement. Celui-ci prend alors les décisions les plus adaptées au franchissement constaté.

C.2.4. Sensibilités au risque

PREPAR-VIE réalise régulièrement des études de sensibilité aux paramètres économiques, notamment dans le cadre de l'ORSA ou de stress tests réalisés pour la BPCE. Il s'agit d'impacts :

- de chocs de taux, à la baisse ou à la hausse,
- de chocs sur les actions,
- de chocs sur les actifs de diversification (pris dans leur globalité),
- de chocs sur les niveaux de spreads,
- de chocs sur l'immobilier,
- de chocs combinés sur les éléments précédents.

Le calibrage des chocs est revu à chaque étude, en fonction des conditions économiques du moment. Ces études sont réalisées soit en instantané, soit dans le cadre de projections du Plan Moyen Terme sur un horizon minimum de trois ans.

Dans le cadre des travaux menés, des études de sensibilités ont été effectuées sur les principaux facteurs de risques dont notamment le risque de marché.

Pour le risque de marché, les sensibilités suivantes ont été réalisées sur les données utilisés dans le cadre de l'exercice ORSA avec les données au 30/06/2025 sur les sous-modules de risques les plus importants.

Ainsi, a été effectué :

- une baisse des taux de 100 bps,
- une baisse des taux de 200 bps,
- une hausse des taux de 200 bps,
- une hausse de la volatilité des taux de 10 %,
- une baisse de la volatilité des taux de 10 %,
- une baisse instantanée des actions de 25 %,
- une baisse instantanée de l'immobilier de 30 %,
- une baisse instantanée des actions de 25 % couplée à une baisse de la courbe des taux de 100 bps,
- une baisse instantanée des actions de 25 % couplée à une remontée de la courbe des taux de 100 bps,
- une baisse de la volatilité des actions de 20 %,
- une hausse de la volatilité des actions de 20 %,
- une hausse des spreads de 500 bps sur les govies,
- une hausse des spreads de 50 bps sur les govies et de 100 bps sur les corporates,
- utilisation de la courbe des taux au 30/09/2019.

Les impacts sur le ratio de couverture du SCR sont regroupés dans le tableau suivant :

	Impacts sur le ratio de couverture
Taux d'intérêt -100 bps	-20 points
Taux d'intérêt -200 bps	-46 points
Taux d'intérêt +200 bps	-5 points
Baisse dans la volatilité des Swaption -10 bps	2 points
Hausse dans la volatilité des Swaption +10 bps	-6 points
Marché des actions -25 %	-6 points
-30 % en valeur immobilière	-17 points
Taux d'intérêt -100 bps & -25 % en marché des actions	-27 points
Taux d'intérêt +100 bps & -25 % en marché des actions	-7 points
Baisse dans la volatilité des Actions -20 bps	3 points
Hausse dans la volatilité des Actions +20 bps	-3 points
Spread de crédit de +500 bps sur les govies	-17 points
Spread de crédit de +50 bps sur les govies et de +100 bps sur les corporates	-14 points
Taux d'intérêt au 09/2019	-25 points

C.3. RISQUE DE CRÉDIT

C.3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit recouvre deux types de risques : le risque de spread lié aux investissements en titres obligataires et le risque de contrepartie lié au risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses engagements. Le risque de spread a été présenté dans le paragraphe précédent. Le risque de contrepartie est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération à la suite d'une défaillance d'une contrepartie. Pour PREPAR Assurance ce risque porte sur :

- l'exposition aux réassureurs,
- les dépôts de cash,
- les prêts de titres,
- les créances.

Le risque de contrepartie est globalement limité pour PREPAR Assurance : il représente 4 % de la somme des composantes du SCR y compris prise en compte du risque opérationnel.

Parmi les composantes du risque de contrepartie figurent les prêts de titres. Il s'agit d'opérations de prêts de titres assortis d'une garantie et réalisées avec BRED. La garantie consiste dans des obligations seniors émises par le fonds commun de créance Elide, lesquelles ont été remises à PREPAR-VIE en pleine propriété. Au 31/12/2025, PREPAR Assurance n'a plus de titre prêté.

C.3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque, notamment par des limites par signature mise en œuvre lors de la révision de la politique des investissements.

C.3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs.

De même, les prêts de titres sont couverts par des actifs mis en sur-collatéralisation. La sur-collatéralisation est suivie périodiquement à chaque remboursement de titre prêté ou de titre mis en collatéral afin de respecter un seuil de sur-collatéralisation de 125 %, niveau pour lequel le risque de contrepartie calculé selon la formule standard est nul.

C.3.4. Sensibilités au risque

Compte tenu de sa faible significativité au sein de son SCR global, PREPAR Assurance ne réalise pas d'études systématiques sur le risque de crédit.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

C.4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité n'est pas directement pris en compte dans la formule standard de calcul du SCR. Il fait donc l'objet d'études annexes.

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Au quotidien, PREPAR Assurance suit son risque de liquidité par le biais de sa trésorerie : les flux d'entrée et de sortie en portefeuille sont suivis quotidiennement et la situation de trésorerie fait l'objet d'un point hebdomadaire en Comité de Gestion Financière. PREPAR Assurance s'assure également de la liquidité des titres dans laquelle il investit.

Chaque canton possède une limite minimum d'actifs monétaires pouvant être assimilés à de la trésorerie et mobilisé aisément en cas de nécessité. Par ailleurs, chaque canton dispose d'un seuil maximum d'actifs illiquides.

Afin d'évaluer ce risque dans des situations dites inhabituelles, une étude est réalisée trimestriellement sur l'analyse de la couverture d'un rachat de masse par l'actif liquidable.

C.4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C.4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

PREPAR-VIE modélise des primes périodiques futures avec un TMG non nul dans ses calculs de Best Estimate sur les produits d'épargne. Ces primes étant non matériels et ayant un TMG non nul les bénéfices futurs liés sont négligeables.

C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

C.5.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque opérationnel représente 6 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR Assurance analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le Comité Contrôle Permanent et risque procède à un suivi régulier des risques opérationnels qui consiste en :

- le suivi du plan de contrôle,
- la relève des anomalies et insuffisances détectées.

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par le service Risques. Ces incidents sont remontés par les responsables opérationnels et/ou responsables des processus et sont analysés au regard de la cartographie des risques. La Direction des Risques peut également être sollicitée par les responsables opérationnels dans la qualification des incidents. Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction risque à destination du Directoire, de l'AMSB et de la Direction des risques de l'actionnaire.

PREPAR Assurance suit plus particulièrement les risques suivants :

- le risque de non-conformité,
- les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- les risques liés au système d'information,
- les risques liés aux ressources humaines,
- les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ». Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule :

$$\text{Risques} = \text{Vraisemblance} \times \text{Impact}.$$

PREPAR-IARD délègue pratiquement toute la gestion des contrats de son portefeuille d'assurance. Toutefois, PREPAR-IARD conserve la responsabilité finale de ses activités déléguées.

Aussi le recours à l'externalisation de cette activité s'accompagne de mesures complémentaires lui permettant de :

- garantir, dans le temps, une qualité de service aux assurés ;
- s'assurer de la pertinence du système de gouvernance des délégataires pour garantir cette qualité de service et la communication, à PREPAR-IARD, des informations nécessaires au pilotage de l'activité ;
- se prémunir d'une hausse significative de son risque opérationnel.

En fonction de sa criticité et pour chaque délégataire, un plan de contrôle est défini par les métiers en contrôle de niveau 1, par la Direction du Contrôle Permanent en contrôle de niveau 2. En contrôle de niveau 3, des audits sont planifiés à l'issue desquels un rapport de contrôle est rédigé. Cette surveillance et ces contrôles spécifiques portent sur :

- la gestion administrative et d'intermédiation déléguées au sous-traitant ;
- la qualité, la disponibilité et la sécurité des données ;
- les respects des points de conformité ;
- la gouvernance et le système de contrôle interne ;
- le plan de continuité de l'activité et de reprise informatique.

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), PREPAR-VIE réalise une estimation quantitative des principaux sous-risques opérationnels et compare leur agrégation à la mesure directement issue de la formule standard. Au 31/12/2024, le montant total estimé par PREPAR-VIE, 13,2 millions d'euros, restait inférieur à celui issu de la formule standard. L'étude portant sur 2025 sera réalisée au cours de l'exercice 2026.

En 2024, PREPAR Assurances a initié un projet de mise en conformité avec la réglementation DORA qui s'est poursuivie en 2025.

La réglementation DORA vise à renforcer la résilience numérique des acteurs financiers face aux cybermenaces et aux perturbations des systèmes d'information. Il impose des exigences strictes en matière de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), structurées autour de cinq piliers :

1. gouvernance et gestion des risques TIC,
2. détection et signalement des incidents,
3. tests de résilience opérationnelle,
4. gestion des risques liés aux tiers,
5. coopération et échange d'informations.

Afin de garantir la conformité à DORA et de renforcer notre résilience opérationnelle, PREPAR-VIE a organisé son projet autour de plusieurs chantiers visant à renforcer la résilience de l'entreprise, structurer les processus de gestion des risques liés aux TIC et ainsi s'assurer de l'alignement de notre fonctionnement avec le cadre réglementaire en vigueur.

Conformément aux attentes réglementaires, M. Daoud MOUSTIR a été nommé Fonction de Contrôle du Cadre de Gestion du Risque lié aux TIC.

C.5.2. Concentration et atténuation du risque

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- la mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- la formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;
- la mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité, PREPAR Assurance présente également les risques suivants comme des risques-dits importants.

C.6.1. La détention de dettes souveraines

Depuis la crise « des dettes souveraines », PREPAR-VIE intègre la défaillance d'un Etat dans ses études de risques.

Ainsi, un état spécifique de suivi des positions sur dettes souveraines est publié trimestriellement dans le Tableau de Bord des Risques envoyé au Directoire. Ensuite, un calcul de risque souverain est réalisé annuellement et présenté dans le rapport ORSA de la compagnie.

Au 31/12/2025, PREPAR-VIE détient en direct pour 886 M€ de titres d'Etat et assimilés (titres comprenant une garantie d'Etat), sur un total obligataire de 4,6 Mds d'euros, soit 20 % de son encours obligataire.

C.6.2. Les risques ESG

Ce sont les risques liés à une dépréciation des placements résultant d'enjeux Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG). Ils incluent le risque de changement climatique.

L'analyse ESG est pour PREPAR Assurance un complément de l'analyse financière traditionnelle ; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du groupe. En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces enjeux, peut exposer PREPAR Assurance à un risque de réputation vis-à-vis de ses assurés.

PREPAR Assurance produit donc un rapport annuel contenant le suivi des risques selon les critères ESG d'une part et l'analyse du portefeuille selon des critères de transition énergétique et écologique selon deux axes : l'intensité des gaz à effet de serre des activités des entreprises et l'implication des émetteurs dans la transition énergétique.

C.6.3. Les risques stratégiques

PREPAR Assurance considère également comme important un risque supplémentaire : le risque stratégique comprenant les sous-risques suivants :

- pilotage,
- environnement économique et réglementaire,

- image et réputation,
- développement.

La maîtrise de ce risque est assurée en grande partie par une gouvernance efficace.

C.7. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR Assurance n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR Assurance établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1. ACTIFS

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Immobilisations incorporelles	D.1.1	0,0	0,3	-0,3
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	D.1.1	13,0	13,3	-0,3
Frais d'acquisition reportés	D.1.1	0,0	14,9	-14,9
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	D.1.2	7 965,0	7 687,2	277,8
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		63,8	47,5	16,4
Actions		77,1	58,9	18,2
Obligations		4 600,4	4 704,8	-104,4
Organismes de placement collectif		3 222,6	2 874,9	347,7
Produits Dérivés		0,0	0,0	0,0
Autres investissements		1,1	1,1	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	D.1.3	2 350,7	2 350,7	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	D.1.2	28,0	28,0	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.4	111,9	177,5	-65,7
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.5	49,9	101,9	-52,0
Créances nées d'opérations de réassurance		7,7	7,7	0,0
Autres créances (hors assurance)		15,3	15,3	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		39,9	39,9	0,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		2,1	2,3	-0,2
Total de l'actif		10 583,4	10 438,8	144,6

D.1.1. Les Immobilisations incorporelles et les Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en normes locales correspondent principalement à des logiciels et des licences de logiciels. Selon les règles de comptabilisation en normes Solvabilité II, ces immobilisations doivent être comptabilisées avec une valeur nulle.

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à la partie d'immeuble détenue par PREPAR-VIE pour son usage d'exploitation. La valeur du bilan prudentielle correspond à la valeur de réalisation de cette partie d'immeuble.

D.1.2. Les placements

D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

Autres titres non cotés

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

OPCVM et autres fonds

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

Immeubles et parts des sociétés immobilières (SCPI)

Ils sont valorisés sur la base de la valeur de réalisation :

- **pour les immeubles**, la valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'ACPR,
- **pour les SCPI**, il s'agit de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

D.1.2.2. Ecart avec les états financiers

Au 31/12/2025, l'écart entre normes Solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à -104 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les actions et fonds d'investissement s'élève à 366 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR Assurance constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

L'écart sur l'immobilier s'élève à 16 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des amortissements immobiliers d'autre part.

La catégorie « prêts et prêts hypothécaires » comprend les avances sur police, égales à leur valeur comptable française du fait de leur non-significativité.

D.1.3. Les actifs en représentation des engagements en Unités de Compte

Il n'existe pas d'écart sur ce poste du fait de la comptabilisation en valeur de marché des engagements en unités de comptes dans les comptes sociaux.

D.1.4. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance sur le périmètre de la prévoyance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.5. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.1.6. Les futures décisions de gestion

Au sein du module de calcul des provisions techniques (cf. partie suivantes D.2.), l'actif de PREPAR Assurance est projeté selon des règles de gestion précises, invariantes dans le temps et correspondantes aux règles appliquées dans la gestion quotidienne du portefeuille d'actifs de PREPAR Assurance. Ces futures décisions portent notamment sur les règles d'allocation d'actifs et les réalisations de plus-values latentes, en faisant l'hypothèse d'une continuité d'activité.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions techniques non-vie	D.2.2	-5,1	3,1	-8,3
dont Best Estimate		-5,1		
dont Marge de Risque		0,0		
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	D.2.2	69,9	145,2	-75,3
dont Best Estimate		68,3		
dont Marge de Risque		1,6		
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	D.2.2	82,4	44,0	38,3
dont Best Estimate		80,6		
dont Marge de Risque		1,8		
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	D.2.1	6 856,6	7 055,7	-199,0
dont Best Estimate		6 720,04		
dont Marge de Risque		136,3		
Provisions techniques UC et indexés	D.2.1	2 465,1	2 381,0	84,1
dont Best Estimate		2 417,5		
dont Marge de Risque		47,6		
Autres provisions techniques	D.2.3	0,0	12,7	-12,7
Total des Provisions Techniques		9 469	9 642	-173

D.2.1. Méthodes et options retenues sur le périmètre Epargne (PREPAR-VIE)

Principe général appliqué

Le Best Estimate est calculé au sein du modèle ALM de PREPAR-VIE développé sur la plate-forme de modélisation R3S, sur la base de 1000 scenarii stochastiques générés à l'aide d'un générateur interne à PREPAR-VIE. Il est obtenu par actualisation des cash flows de prestations et de frais, à la courbe des taux sans risque générée pour chacun des 1000 scenarii. Un modèle ALM spécifique au support Euro-Croissance est développé sur la même plate-forme R3S.

Il existe 5 cantons de gestion au sein du portefeuille de PREPAR-VIE :

- l'actif général (appelé ci-dessous AG ou 529), contenant notamment un contrat pour lequel PREPAR-VIE est réassureur (appelé ci-dessous LIA) et ayant ses propres hypothèses de passif, de même que le contrat haut de gamme VIP ayant lui aussi ses propres hypothèses de passif ;
- un canton dédié à un partenaire (appelé ci-dessous EG-Vie ou 467) ;
- un canton PERP ;
- un canton PERI ;
- un canton Euro-Croissance (appelé ci-dessous FEC).

Le premier canton de cette liste ne constitue pas un canton au sens « solvabilité II », en revanche, le 467, le PERP, le PERI et l'Euro-Croissance sont traités comme des cantons Solvabilité II.

Les cash-flows pris en compte sont les suivants :

- décès,
- rachats,
- échéances,
- primes,
- arrérages de rentes,
- prélèvements sociaux,
- frais généraux.

La projection est réalisée par model-points de passifs constitués en fonction des caractéristiques des produits (canton, gamme, taux de PB contractuel, TMG) et de l'ancienneté des contrats (afin de modéliser au mieux les rachats projetés).

Ces model-points comprennent une part de supports en Euro et une part de supports en Unités de Compte. Les calculs de ces deux types de supports sont réalisés simultanément et les hypothèses de passif sont appliquées globalement.

Un calcul déterministe par police est réalisé régulièrement, sur une partie du portefeuille en stochastique et sur l'intégralité du portefeuille pour un scenario moyen, afin de s'assurer que le calcul par model-points n'introduit pas de biais dans les résultats.

Les frontières du calcul sont les mêmes que celles des provisions d'épargne comptabilisées en normes françaises.

Sur le périmètre euro-croissance, l'horizon de projection est égal à la durée du contrat le plus long. A l'issue de la projection, tous les contrats sont arrivés à échéance.

Sur le périmètre hors-euro-croissance, l'horizon de projection est de cinquante ans. A la fin de projection pour la moyenne de scénarii, l'encours restant représente 0,42 % des PM à l'ouverture.

A la fin de la projection, les provisions restantes sont liquidées et réparties entre l'assureur et les assurés. Ce retraitement permet de solder la projection au dernier pas de calcul.

Les postes suivants sont intégrés dans le Best Estimate en fin de projection :

- Provisions Mathématiques (PM),
- Provision pour Participation aux Bénéfices,
- Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE),
- Plus ou Moins-values Latentes sur les titres R 343-10.

Pour le Support Eurocroissance, seule une Provision Collective de Diversification Différée résiduelle subsiste en fin de projection et est intégrée au Best Estimate.

Les postes suivants sont eux intégrés à la valeur nette de l'assureur :

- réserve de Capitalisation,
- plus ou moins-values latentes R343-9.

Le cumul des prestations est ensuite actualisé avec les taux forward composés d'échéance 1 an.

Primes

PREPAR-VIE tient compte des primes périodiques ayant un TMG non nul dans sa projection.

Frais généraux et commissions

Les frais sont déterminés à partir des coûts unitaires moyens, pour les supports en euros et pour les supports en UC, ventilés entre :

- coûts d'administration (y compris coûts se rapportant à des rachats partiels),
- coûts de gestion des rachats totaux,
- coûts de gestion des décès.

Les commissions sur encours sont isolées des frais et font l'objet d'une projection en pourcentage des PM en fonction des ratios de commissions / PM constatés lors de l'exercice précédent.

Les frais sont ensuite revalorisés au sein du modèle, à l'aide d'une hypothèse d'inflation.

Les commissions sur encours sont isolées des frais et font l'objet d'une projection en pourcentage des PM en fonction des ratios de commissions / PM constatés lors de l'exercice précédent.

Mortalité

Le taux de décès appliqué à chaque ligne de passif modélisé dépend de son âge.

Rachats structurels

La loi de rachats structurels est issue des taux de rachat constatés lors des exercices précédents. Ces rachats se décomposent en rachats partiels et rachats totaux, par année d'ancienneté et par portefeuille d'actifs.

Rachats conjoncturels

Les rachats conjoncturels représentent la réactivité des assurés aux taux servis et sont liés à la conjoncture économique.

Après analyse, PREPAR-VIE a choisi de construire sa loi de rachat comme étant égale à la moyenne des lois proposées par les Orientations Nationales Complémentaires (ONC) publiées par l'ACPR pour les études Préparatoires à l'entrée en vigueur de Solvabilité II. L'application de la loi intervient lorsque le taux servi est différent du taux cible qui est reflète le taux de la concurrence.

PREPAR-VIE ne modélise pas de rachats dynamiques pour les assurés de plus de 70 ans.

NB. : les rachats conjoncturels s'appliquent indifféremment aux supports en euros et en UC des contrats multisupports.

Lois de sorties en nombre

Sur l'ensemble des portefeuilles de PREPAR-VIE, les statistiques de sorties en nombre de contrats sont très différentes des statistiques en montant. Il est donc nécessaire de réaliser des lois de sorties en nombre afin de projeter les frais exprimés en coûts unitaires vus ci-dessus.

La loi de rachat en nombre de contrats, par ancienneté des contrats, est issue de la loi utilisée pour le calcul de la PGG sociale. Depuis l'évolution de la modélisation de la mortalité en 2022, les sorties liées à mortalité ne sont plus concernées par cette règle.

Arbitrages

PREPAR-VIE réalise une étude statistique sur l'historique des arbitrages dans le cadre du backtesting des hypothèses retenues dans le modèle ALM.

Sur les portefeuilles Actif général, VIP et EG-VIE, la moyenne des arbitrages observée, en soldant arbitrages entrants et sortants du support en euros varie entre -1 % et 1 % selon les portefeuilles, avec des variations entre les années, notamment sur le sens des arbitrages. Cela a confirmé

l'hypothèse du modèle actuelle selon laquelle le taux global d'arbitrages modélisés est de 0 %.

Sur les portefeuilles PERP et PERI, les arbitrages UC vers euros correspondant à l'âge de terme du PERP et PERI sont modélisés afin de tenir compte du passage en rente de l'intégralité de la provision d'épargne (euros + UC).

Politique de taux servis et taux cible

A chaque fin d'exercice les produits financiers sont répartis entre assurés et assureur selon les règles contractuelles propres à chaque produit et selon des dotations/reprises à la PPE définies en accord avec l'AMSB de PREPAR-VIE.

Le modèle ALM de PREPAR-VIE intègre la définition de taux cible, représentative des taux qui pourraient être souhaités par les assurés dans la projection. Afin de modéliser ce taux cible PREPAR-VIE utilise un modèle de régression linéaire dépendant des variables taux longs et taux courts qui sont de bonnes variables explicatives du taux servi et qui sont projetées dans les scénarios économiques.

Hypothèses de projection de l'actif

L'actif est projeté ligne à ligne.

Les coupons des titres de taux sont détachés à date exacte de tombée du coupon. Les liquidités issues des coupons et remboursements sont capitalisées aux taux courts jusqu'à la fin du pas de calcul, date à laquelle les règles d'investissement s'appliquent.

Un stock de titres virtuels est ajouté aux données par classes d'actif permettant d'acheter des titres lorsque l'on se trouve en situation d'investissement. Les titres de taux sont alors achetés à l'émission, au pair, avec une maturité de 10 ans.

La PRE est projetée avec la règle de dotation par huitième. La PDD est également projetée, en faisant l'hypothèse qu'une moins-value de 20 % en fin d'exercice conduit à une dotation de PDD.

Les scénarii stochastiques

Les 1000 scénarios sont créés au sein d'un générateur interne, à partir des caractéristiques suivantes :

	Modèle	Calibrage
Taux	G2++	Courbe Eiopa, panier de swaptions
Action	Black & Scholes sans dividendes	Volatilité implicite d'un call sur Eurostoxx 50 sur un an, calculé au 31/12/2025
Gestion alternative	Black & Scholes sans dividendes	Volatilité historique
Immobilier	Black & Scholes avec dividendes	Volatilité historique

- pas de modélisation de l'inflation/taux réels,
- pas de corrélations entre actions/gestion alternative/immobilier,
- pas de retraitement ou d'ajustement des scénarii générés.

D.2.2. Méthodes et options retenues sur le périmètre Prévoyance

Le calcul du Best Estimate sur ce périmètre est le suivant :

- les Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats emprunteurs ainsi que des contrats Protection Familiale, Protection Revenus et APB ont été estimés par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation des prestations, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation ; aucune prime future n'est prise en compte. Un historique de 107 mois a été pris en compte pour les PSAP décès emprunteurs et de 10 ans pour le reste ;
- les Best Estimate correspondant à la PRC Décès ainsi qu'à la garantie incapacité-invalidité des contrats emprunteurs ont été estimés à partir de la macro-SAS utilisée pour les calculs en normes sociales tête par tête, après retraitement par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation et par compensation des résultats positifs et négatifs ; les primes futures liées aux contrats emprunteurs existants sont prises en compte (avec modélisation de décès futurs) ;
- le Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats Entoria est estimé à partir d'une hypothèse de sinistralité cible (S/P). La charge de prestations calculée sur les exercices antérieurs est projetée à partir d'une cadence d'écoulement et le BE de sinistres est ainsi déduit par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation. Pour le BE de primes, une année de prime future est prise en compte avec modélisation des sinistres futures ;
- sur le périmètre CLR+ et CL/Pro, PREPAR-VIE ne dispose pas de suffisamment de données pour réaliser le calcul et choisit de considérer les Best Estimate étant égaux aux provisions en normes sociales.

D.2.3. Méthodes et options retenues sur le périmètre PREPAR-IARD

Principes généraux

Le calcul de la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des engagements d'assurances de PREPAR-IARD et de l'ensemble des flux de trésorerie futurs à savoir :

- les prestations attendues,
- les commissions et frais,

- les primes futures dans les limites fixées par la réglementation.

En l'absence d'interaction forte entre l'actif et le passif, PREPAR-IARD a recours à des modèles de projection d'it « déterministe et à passif seul ».

Frais et commissions

Les frais inclus dans les provisions technique englobent la totalité des frais supportés par PREPAR-IARD et leur modélisation est cohérente avec la stratégie partenariale de l'entité.

Pour la clôture 2025, les principes méthodologiques retenus pour la meilleure estimation de sinistre sont :

- **santé** : estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de prestations,
- **moyen de paiement et perte pécuniaire** : estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de charges,
- **décès accidentel** : estimation de la sinistralité cible (S/P) par analyse des comptes de résultat,
- **arrêt de travail** : projection des rentes et indemnités sur la base de tables comportementales.

Le calcul de la meilleure estimation de prime se fonde en premier lieu sur l'estimation de la sinistralité cible (S/P).

Lorsque les données ne sont pas suffisantes pour appliquer les méthodes statistiques, les provisions sociales – jugées prudentes – sont retenues pour les garanties à écoulement rapide. Pour les branches longues, un coefficient de passage, évalué sur un périmètre significatif et dont les caractéristiques principales sont similaires, est appliquée aux provisions sociales.

BE pour Sinistres

Le BE pour Sinistres correspond aux prestations futures relatives aux sinistres survenus. Sa valorisation se base sur différentes méthodes statistiques qui dépendent :

- des caractéristiques principales des portefeuilles et des activités,
- de la cohérence et de la qualité des données dans le temps,
- de la capacité à interpréter actuariellement et économiquement les résultats.

BE pour primes

PREPAR-IARD applique les règles Solvabilité II relatifs aux frontières des contrats. Toutes, les primes attendues de contrats non souscrits sont exclues. Seules les primes futures de contrats existants et pour lesquels l'entité ne peut rompre le contrat de manière unilatérale sont projetés.

Les périodes de couverture relatifs à ces primes futures génèrent des prestations qui sont projetées eu égard aux analyses de sinistralités réalisés et à la vitesse d'écoulement des sinistres observés. De la même manière, les prestations relatives aux primes émises non acquises sont modélisées et projetées.

Hypothèses économiques

La courbe des taux de référence utilisée pour l'actualisation des flux est la courbe réglementaire EIOPA incluant la correction pour volatilité et la méthodologie de convergence vers le taux forward ultime (UFR).

L'ajustement égalisateur n'est pas utilisé dans le cadre de l'évaluation de la meilleure estimation. Le recours à des scénarios stochastiques est inutile pour les activités de PREPAR-IARD.

D.2.4. Calcul de la marge de risque

PREPAR-VIE

La marge de risque a été calculée globalement, comme étant égale au coût d'immobilisation du capital futur.

Le coût d'immobilisation du capital initial est égal à 6 % de l'ensemble constitué des risques de souscription (vie et santé assimilable à la vie), de défaut du réassureur et opérationnel, auxquels une matrice de corrélation a été appliquée.

Aucun risque de marché inévitable n'a été pris en compte, l'adéquation des actifs et des passifs de PREPAR-VIE étant adaptée.

La projection des coûts d'immobilisation ainsi calculée s'est faite proportionnellement à l'écoulement des provisions techniques calculées en norme Solvabilité II sur le périmètre épargne (euros + UC + FEC), conformément à la méthode de simplification n°2 proposée par les spécifications techniques. Puis l'ensemble des coûts a été actualisé avec la courbe des taux sans risque.

La marge de risque a ensuite été ventilée par ensembles de passifs au prorata des Best Estimate.

PREPAR-IARD

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6 % de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- les SCR de souscription (non-vie et santé),
- le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,

- le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe,
- les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA.

PREPAR Assurance

La marge de risque finale de PREPAR Assurance s'élève au 31/12/2025 à 187,3 M€.

D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2025

D.2.4.1. Analyse pour PREPAR-VIE

Pour analyser l'évolution du Best Estimate entre deux périodes on considère l'indicateur BE/PM.

FONDS EUROS	2025	2024
Ratio BE/PM	101 %	102 %
Ratio BE/PM - hors BE de frais	91 %	92 %
Ratio PVL/PM	4,5 %	4 %

Le niveau élevé du Best Estimate Epargne des supports euros par rapport aux provisions comptables s'explique à la fois par le niveau des plus-values latentes et par les dépenses futures. En effet, les plus-values latentes sont prises en compte dans les projections de cash-flows par l'intermédiaire de la participation aux bénéfices.

Le ratio BE/PM sur l'épargne des supports euros est de 101 % en 2025 versus 102 % en 2024.

Le Best Estimate épargne des supports en Unités de Compte quant à lui est légèrement supérieur aux provisions comptables avec un ratio BE/PM de 101 %. En effet, cet écart est représentatif de la différence entre les chargements sur encours pris en compte dans le calcul des provisions comptables et les frais généraux pris en compte dans le calcul du Best Estimate.

Les Best Estimate des risques incapacité-invalidité et décès (contrats emprunteurs) sont négatifs du fait de la compensation réalisée dans les calculs entre contrats bénéficiaires et contrats déficitaires, ce qui n'est pas le cas dans le calcul en normes comptables françaises. Cela est représentatif de la population assurée : jeune et en bonne santé.

Les autres Best Estimate sont estimés égaux aux provisions comptables, soit en vertu du principe de proportionnalité, soit en raison du caractère déjà « Best Estimate » des provisions comptables (c'est le cas des PSAP des contrats d'épargne qui correspondent à des délais de traitement de dossier).

D.2.4.2. Analyse pour PREPAR-IARD

Le tableau ci-dessous présente par ligne d'activité les provisions techniques sociales et prudentielles, hors marge de risque, au 31 décembre 2025 :

En Milliers d'euros	Normes Sociales			Normes Prudentielles		
	Provisions Techniques			Meilleure estimation (BE)		
	Sinistres à payer	Primes Non Acquises	Total PT	BE de sinistres	BE de primes	Total BE
(1) Assurances des frais médicaux	8 517	8 231	16 748	4 511	-717	3 794
(2) Assurance de protection du revenu	96 818	31 538	128 356	101 437	5 417	106 854
(12) Assurance pertes pécuniaires diverses	1 318	1 868	3 186	766	-5 915	-5 149
Total	106 652	41 637	148 289	106 714	-1 215	105 499

Les calculs de provisions sont régis, respectivement par le « Règlement N° 2015-11 » de l'ANC pour les normes sociales et par – en particulier – la « Direction 2009/138/CE » et le « Règlement Délégué 2015/35 » pour les normes prudentielles. Les écarts normatifs les plus significatifs et ayant trait à l'évaluation des provisions techniques sont :

Marge de prudence incluse dans les provisions sociales

Les provisions sociales peuvent inclure des marges de prudence devant être retraitées dans la meilleure estimation.

Concernant les sinistres déjà survenus, cet écart est le plus important sur les activités « Décès Accidentel » et « Frais de soins de santé ». Les calculs en norme sociale requièrent que l'ensemble des déclarations soient provisionnées. Toutefois, il apparaît d'après les données historiques

qu'une part très significative des sinistres déclarés ne relève pas des garanties couvertes et n'entraîne de ce fait aucune prestation. Cet effet est donc retraité pour le calcul de la meilleure estimation.

Concernant les sinistres relatifs aux primes émises non acquise, les normes sociales requièrent de constituer des PPNA égale aux primes perçues au prorata temporis de la période de couverture. Cette règle sous-tend une hypothèse de S/P égal à 100 %. En norme prudentielle, la sinistralité réelle du portefeuille est retenue dans l'évaluation de la meilleure estimation.

Frontières des contrats

La réglementation Solvabilité II requière de projeter l'ensemble des contrats pour lesquels l'assureur est engagé à la date de clôture ou dont il a connaissance. Pour les activités PREPAR-IARD, il convient donc de projeter une année d'activité en raison du renouvellement tacite des contrats à la date d'anniversaire.

Courbe des taux

A la différence des provisions sociales, les flux futurs de trésorerie sont actualisés à la courbe des taux EIOPA pour l'évaluation de la meilleure estimation.

D.2.5. Evaluation de la réassurance

Les contrats emprunteurs font l'objet d'une réassurance en quote-part et en excédent de plein. Un taux de cession (20 %) est estimé sur base historique en tenant compte de la PB de réassurance est ensuite appliqué aux BE.

Les contrats santé et d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée à la meilleure estimation de ces contrats.

Le montant de meilleure estimation cédé est diminué de l'ajustement pour défaut de contrepartie.

D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections stochastiques réalisées dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à la multiplicité des hypothèses retenues, aussi bien sur le passif d'assurance que sur l'environnement économique.

En effet, les provisions techniques des contrats d'épargne, donnant lieu à des prestations discrétionnaires ou comportant des garanties financières ou des options contractuelles, doivent être valorisées à l'aide d'un générateur de scénarios économiques (GSE).

Le GSE permet de simuler aléatoirement des scénarios d'évolutions possibles des marchés financiers, qui ont une incidence sur la valeur et les performances de l'actif de la compagnie, ceci afin de bien capter l'asymétrie engendrée par les garanties financières et options des contrats d'assurance-vie (voir partie D.2.1 pour la description du GSE).

L'incertitude liée à ces projections stochastiques est directement liée aux hypothèses de calibrage du GSE. Les principales sont :

- la volatilité des marchés des taux,
- la volatilité des marchés actions.

Afin de suivre le niveau de cette incertitude, PREPAR suit les indicateurs suivants :

- les intervalles de confiance des projections stochastiques,
- les fuites de modèle par canton et type d'engagement (UC, Euro et Eurocroissance) .

En complément, des études de sensibilité sont réalisées sur les différentes hypothèses :

- environnement économique : niveau des taux, niveau des actions, niveau des spreads...,
- sensibilité aux rachats,
- sensibilité à l'inflation,
- ...

D.2.7. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR Assurance utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2025, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 14 bps. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

En Millions d'euros	Avec Correction pour Volatilité	Sans Correction pour Volatilité	Impact
Provisions techniques	9468,9	9489,2	-20,4
Fonds propres de base	918,0	904,9	13,1
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	918,0	904,9	13,1
Capital de solvabilité requis	441,6	436,4	5,2

D.3. AUTRES PASSIFS

En Millions d'euros	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions pour retraite	2,7	2,1	0,6
Dépôts des réassureurs	32,2	32,2	0,0
Passifs d'impôts différés	68,8	0,0	68,8
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	18,7	31,4	-12,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	38,5	79,1	-40,6
Autres dettes (hors assurance)	25,0	24,9	0,1
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2,4	2,7	-0,2
Total des Autres Passifs	188	172	16

Les provisions pour retraite, les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Ces éléments ne sont pas impactés par les futures décisions de gestion définies par l'AMSB de PREPAR-VIE.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- actif incorporel,
- placements,
- part des réassureurs dans les provisions,
- amortissements sur primes de remboursement,
- autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- provisions techniques en euros,
- provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 68,8 M€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2025.

D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR Assurance n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1. FONDS PROPRES

E.1.1. Politique de gestion du capital

La politique de gestion du capital de PREPAR Assurance définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR Assurance dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scénario central présenté dans l'ORSA, qui tient compte :

- des émissions de capital planifiées,
- de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,
- de l'application de la politique de distribution et comment cela affecte les fonds propres,
- de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité II.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi trimestriel des ratios de couverture du SCR et du MCR, réalisé lors des Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil de Surveillance. Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie par l'article 27 des statuts de PREPAR Assurance. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes. L'assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR Assurance et sa solvabilité. En particulier, PREPAR Assurance peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer ses fonds propres et assurer sa pérennité. Depuis l'exercice 2013, PREPAR Assurance a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

E.1.2. Fonds Propres de PREPAR Assurances au 31/12/2025

En Millions d'euros	Détail des FP au 31/12/2025	FP éligibles à la couverture du SCR	Détail des FP au 31/12/2024	Evolution 2024/2025
Capitaux propres	183	183	183	0
Primes d'émission	3	3	3	0
Réserve de réconciliation	625	625	571	54
dont Report à nouveau	341	341	345	-4
dont résultat et réserves libres	60	60	56	4
dont réserve de capitalisation	37	37	38	0
dont excédent d'actifs sur passifs	195	195	132	63
dont ajustement fonds cantonnés	-8	-8	0	-8
Fonds Excédentaires	106	106	119	-13
Passifs subordonnés	0	0	0	0
Sous-Total Tier 1	918	918	877	41
Passifs subordonnés	0	0	0	0
Sous-total Tier 2	0	0	0	0
Total des Fonds propres	918	918	877	41

Le capital social, les primes d'émission, le report à nouveau, la réserve de capitalisation et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

PREPAR Assurance ne détient que des Fonds Propres de niveau Tier 1, entièrement utilisables pour la couverture du SCR et du MCR.

Aucun élément ne diminue ce montant de fonds propres, notamment en raison du fait qu'il n'y aura pas de remontée de dividendes à l'actionnaire en 2025.

En 2025, l'évolution des Fonds Propres s'explique notamment par la hausse du Report à nouveau et la hausse d'excédent d'actifs sur passif.

Depuis 2019, l'évolution de la réglementation permet de prendre en compte en Fonds Excédentaires une partie de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE). Afin de déterminer quelle part de cette provision il était possible d'affecter en Fonds Propres, PREPAR-VIE a utilisé la méthode simplifiée proposée par l'ACPR dans sa fiche technique parue en janvier 2020. La hausse des Fonds Excédentaires s'explique principalement par la hausse de la cadence de versement de la PPB admissible supposées intégrée aux PM après 8 ans.

Sans la prise en compte de la Provision pour Participation aux Excédents en Fonds Excédentaires, les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR se seraient élevés à 750 M€.

La différence entre les Fonds Propres sociaux et les Fonds Propres admissibles en couverture du SCR réside dans la prise en compte des excédents d'actifs sur les passifs en normes Solvabilité II, ainsi que des Fonds Excédentaires. La décomposition de la réserve de réconciliation ci-après permet de comprendre la constitution de la rubrique « excédents d'actifs sur passifs » :

<i>En Millions d'euros</i>	Réserve de réconciliation au 31/12/2025	Réserve de réconciliation au 31/12/2024
Valeur actuelle des résultats futurs des cantons après impôt	420	316
Marge de risque	-187	-178
Plus-value latente des Fonds Propres	29	26
Report à nouveau, résultat et réserves	438	439
Divers	-75	-32
Total réserve de réconciliation	625	571

En 2025, la réserve de réconciliation a progressé de 9 %.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

PREPAR Assurance applique la formule standard pour ses calculs de SCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2025, le capital de Solvabilité Requis de PREPAR Assurance se décompose de la façon suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	2025	2024	Variation	Variation %
Risque de marché	294,0	302,6	-8,6	-3 %
Risque de contrepartie	23,8	24,1	-0,3	-1 %
Risque de souscription Vie	246,5	216,3	30,3	14 %
Risque de souscription Non-Vie	15,4	15,6	-0,2	-1 %
Risque de souscription Santé	38,1	41,9	-3,8	-9 %
Diversification	-136,6	-143,3	6,7	-5 %
Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)	481,3	457,2	24,1	5 %
Ajustement lié aux fonds cantonnés	-14,0	-16,7	-2,8	-16 %
Risque opérationnel	41,3	48,7	-7,4	-15 %
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-67,0	-45,8	-21,2	46 %
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	441,6	443,3	- 1,7	0 %
Ratio de couverture du SCR	208 %	191 %	17 %	9 %

Le **risque de marché** a baissé de 8,6 M€ entre 2024 et 2025 du fait de la baisse du SCR taux, spread et concentration.

Le **risque de souscription** vie a augmenté de 30,3 M€ entre 2024 et 2025 ce qui s'explique par la hausse du risque de rachat.

Le **risque santé** a diminué de 3,8 M€.

Le **risque de souscription non-vie** a diminué de 0,2 M€.

Le PERP, le PERI, le 467 et le support Euro-Croissance ont été traités comme des fonds cantonnés, sans méthode simplificatrice. L'ajustement du SCR pour prise en compte de ces deux fonds s'élève à 14,0 M€ au 31/12/2025 (contre 16,7 M€ au 31/12/2024).

La capacité d'absorption des pertes est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2025, ce plafond est atteint pour un montant de 67 M€.

E.2.2. Projections sur l'horizon du business plan (PREPAR-VIE)

A l'horizon du business plan, les ratios de couverture du SCR et MCR se présentent ainsi :

En Millions d'euros	2025 projeté	2026 projeté	2027 projeté	2028 projeté	2029 projeté
SCR	439,9	457,4	483,6	508,7	549,9
Capital éligible à la couverture du SCR	823,2	869,3	915,0	960,3	996,0
Ratio de couverture du SCR	187 %	190 %	189 %	189 %	181 %
MCR	111,0	114,3	120,9	127,2	137,5
Ratio de couverture du MCR	742 %	760 %	757 %	755 %	725 %

A l'horizon du business plan, PREPAR-VIE est en mesure de conserver un ratio de couverture supérieur à 100 %, en scénario central.

E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR Assurance.

E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

PREPAR Assurance n'utilise pas de modèle interne.

E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Comme le montre la projection du SCR à moyen terme, le niveau de couverture du SCR est largement supérieur à 100 % sur un scénario central.

E.6. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR Assurance n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

ETAT S.02.01.02 : BILAN

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	13 020
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 965 024
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	63 830
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	77 107
Actions – cotées	R0110	77 107
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	4 600 419
Obligations d'État	R0140	563 990
Obligations d'entreprise	R0150	4 027 786
Titres structurés	R0160	8 642,73
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 222 565
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	1 102,27
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2 350 689
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	27 951
Avances sur police	R0240	27 651
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	300,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	111 855
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	54 659,91
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	54 659,91
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	57 195
Santé similaire à la vie	R0320	67 295
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-10 099
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	49 940
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 654
Autres créances (hors assurance)	R0380	15 291
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	39 864
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 087
Total de l'actif	R0500	10 583 374

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	64 770
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-5 128
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	-5 149
Marge de risque	R0550	20
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	69 898
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	68 267
Marge de risque	R0590	1 631
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 939 022
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	82 397
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	80 593
Marge de risque	R0640	1 804
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 856 626
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	6 720 360
Marge de risque	R0680	136 266
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2 465 080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	2 417 481
Marge de risque	R0720	47 599
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	2 654
Dépôts des réassureurs	R0770	32 220
Passifs d'impôts différés	R0780	68 778
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	18 678
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	38 501
Autres dettes (hors assurance)	R0840	25 034
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 450
Total du passif	R0900	9 657 188
Excédent d'actif sur passif	R1000	926 186

ETAT S.05.01.01 : PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNES D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110	81 771	87 313							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	71 579	74 058							
Net	R0200	10 192	13 254							
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210	79 581	84 289							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	69 714	71 617							
Net	R0300	9 867	12 672							
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310	50 983	38 101							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	41 632	41 850							
Net	R0400	9 351	-3 749							
Dépenses engagées	R0550									
Autres dépenses	R1210									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			21 365					190 448
Brut – Réassurance proportion- nelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non propor- tionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								145 638
Net	R0200			21 365					44 811
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			21 000					184 870
Brut – Réassurance proportion- nelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non propor- tionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								141 331
Net	R0300			21 000					43 539
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			1 458					90 542
Brut – Réassurance proportion- nelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non propor- tionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								83 483
Net	R0400			1 458					7 060
Dépenses engagées	R0550			12 999					68 025
Autres dépenses	R1210								2 705
Total des dépenses	R1300								70 730

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	20 188	663 618	214 804	119 162					1 017 772
Part des réassureurs	R1420	10 177	337		65 960					76 474
Net	R1500	10 011	663 281	214 804	53 202					941 298
Primes acquises										
Brut	R1510	20 188	663 618	214 804	119 162					1 017 772
Part des réassureurs	R1520	10 177	337		65 960					76 474
Net	R1600	10 011	663 281	214 804	53 202					941 298
Charge des sinistres										
Brut	R1610	8 743	479 588	146 372	37 541				4 020	676 264
Part des réassureurs	R1620	3 542	162		16 315					20 018
Net	R1700	5 201	479 426	146 372	21 226				4 020	656 246
Dépenses engagées	R1900	10 443	26 622	18 501	52 556				83	108 206
Autres dépenses	R2510									10 463
Total des dépenses	R2600									118 668

■ ETAT S.22.01.04 : IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 468 873			20 375	
Fonds propres de base	R0020	917 980			-13 094	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	917 980			-13 094	
Capital de solvabilité requis	R0090	441 581			-5 161	

ETAT S.23.01.04 : FONDS PROPRES

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	182 984	182 984			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	3 398	3 398			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	106 429	106 429			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	625 169	625 169			
Passifs subordonnés	R0140					
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					

Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
Total déductions	R0280					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	917 980	917 980	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Réserve de réconciliation	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison de méthodes	R0450					

Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	917 980	917 980			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530					
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	917 980	917 980			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	917 980	917 980			
Capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé	R0590	441 581				
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	116 864				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0630	208 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	786 %				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	917 980	917 980			
Capital de solvabilité requis pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0670					
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	441 581				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	208 %				

C0060

Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	926 186	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	292 811	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	8 206	
Autres fonds non disponibles	R0750		
Réserve de réconciliation	R0760	625 169	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	38 596	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	38 596	

 ETAT S.25.01.01 : SCR

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	294 049	1 352 366	6 792
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	23 808	23 808	550
Risque de souscription en vie	R0030	246 535	726 244	5 695
Risque de souscription en santé	R0040	38 115	38 115	880
Risque de souscription en non-vie	R0050	15 436	15 436	
Diversification	R0060	-164 537	-445 627	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	453 405	1 710 343	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	13 917
Risque opérationnel	R0130	41 272
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 256 938
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-67 013
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	441 581
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	441 581
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	380 177
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	61 404
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	1 909 681
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	116 864
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
Capital requirement for collective investment undertakings or investments packaged as funds	R0555	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	441 581

ETAT S.32.01.22 : ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
FR	LEI/969500WDOCIF97N6D206	LEI	PREPAR-VIE	1	Société anonyme	2
FR	LEI/9695008UHMH3007T1B62	LEI	PREPAR-IARD	2	Société anonyme	2

Critères d'influence								
Pays	Code d'identification de l'entreprise	Autorité de contrôle	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe
C0010	C0020	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230
FR	LEI/969500WDOCIF97N6D206	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100 %	100 %	100 %		1	100 %
FR	LEI/9695008UHMH3007T1B62	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100 %	100 %	100 %		2	100 %

		Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
Pays	Code d'identification de l'entreprise	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0240	C0250	C0260
FR	LEI/969500WDOCIF97N6D206	1		1
FR	LEI/9695008UHMH3007T1B62	1		1

PREPAR-VIE, filiale de BRED Banque populaire, entreprise régie par le Code des assurances.
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 182 183 792 € - 323 087 379 RCS Nanterre (LEI 969500WDOCIF97N6D206).

PREPAR-IARD, filiale de BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances.
Société Anonyme au capital de 800 000 € - 343 158 036 RCS Nanterre (LEI 9695008UHMH3007T1B62).

Sièges sociaux : Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, 92800 Puteaux.
Entités du Groupe BPCE, titulaires de l'identifiant unique Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

